





**POUR LA DEFENSE DE L'INDUSTRIE SUR NOTRE TERRITOIRE**



**Fédération FO de la Métallurgie**

**Livre blanc - Acte IV**

**Pour la défense de l'industrie  
sur notre territoire**



## *Préface de Frédéric Homez*

*Mesdames et Messieurs,*

*Vous êtes candidat(e)s à l'élection présidentielle et vous aspirez à être élu(e) à la plus haute fonction et responsabilité de l'État en sollicitant les citoyen(ne)s. Dans le respect de nos valeurs, de notre indépendance et dans le cadre de cette campagne présidentielle, notre Fédération a décidé de publier, à nouveau, un livre blanc sur l'industrie afin d'attirer directement votre attention sur la nécessité de soutenir et de défendre ce secteur indispensable pour notre économie et la richesse de la France.*

*Vous devez certainement vous dire, à la lecture de cette préface, qu'une organisation syndicale qui défend l'industrie, ce n'est pas forcément courant. Et bien si ! Pour FO Métaux, c'est une habitude et nous l'affichons même clairement, comme vous avez pu vous en rendre compte en lisant au-dessous de notre logo ce slogan : « Notre Industrie, Nos emplois ». Voilà un cas qui démontre l'utilité des fameux « corps intermédiaires » tant décriés et critiqués ces derniers mois, mais aussi, d'une organisation syndicale qui œuvre au quotidien dans le cadre du dialogue social, pour son industrie et ses salariés.*

*Depuis 2007, à chaque élection présidentielle, la Fédération FO de la métallurgie publie un livre blanc pour la défense de l'industrie, et depuis les états généraux de l'industrie en passant par la conférence nationale de l'industrie et le conseil national de*

*l'industrie (CNI), des échanges ont eu lieu et des actions ont été menées. Malheureusement, et malgré les travaux réalisés par le CNI, nous nous rendons compte que nous ne sommes pas suffisamment entendus par nos gouvernants.*

*Ce livre blanc intitulé « Acte IV - Pour la défense de l'industrie sur notre territoire », comme vous pourrez vous en rendre compte tout au long de sa lecture, reprend nos analyses précédentes en défendant nos positions et revendications en la matière. Il évoque également un bilan des actions réalisées par les différents acteurs au travers de différentes instances, des corps intermédiaires et des gouvernements successifs avec nos commentaires, tant positifs que négatifs, et parfois un esprit critique sur des décisions prises qui peuvent avoir dans le futur des conséquences dramatiques pour certains secteurs industriels et l'emploi.*

*FO Métaux attend des candidat(e)s à l'élection présidentielle, des gouvernants et des politiques un sursaut patriotique pour une stratégie industrielle de long terme sur notre territoire qui ne subisse pas, au gré du temps et des différentes alternances, les aléas politiques.*

*La désindustrialisation et la destruction des emplois doivent nous inciter à repenser notre industrie, à réfléchir au moyen de promouvoir une industrie qui ne s'autodétruirait pas, car, en premier lieu, ce sont parfois les choix des chefs d'entreprise et de leurs conseils d'administration qui nuisent à nos fleurons et secteurs industriels ainsi qu'à l'emploi sur notre territoire. Le bradage de l'industrie, de ses technologies, ses brevets et ses savoir-faire doit s'arrêter. Des engagements mesurables et efficaces en faveur de l'emploi doivent être pris, y compris en passant par de la conditionnalité pour les aides attribuées aux entreprises, et ce afin d'en évaluer la réelle efficacité.*

*A notre grand regret, le monde idéal n'existera jamais, mais nous pouvons toutes et tous y contribuer en faisant **les bons choix pour notre société**. La France a des atouts, mais par la faute de mauvaises orientations politiques et de certaines lois, elle impose parfois des contraintes et des normes insupportables aux entreprises et aux salariés. Tout comme ces choix politiques détruisent ou veulent détruire petit à petit notre système social et mettent dangereusement en concurrence, par le biais par exemple de l'inversion de la hiérarchie des normes, des entreprises d'un même secteur en accentuant de fait le risque de dumping social.*

*Les candidat(e)s se doivent de penser aux intérêts particuliers de la France et du bien-être de ses concitoyens, ce que nous retrouverons peut-être dans les programmes électoraux de l'élection présidentielle. Dans tous les cas, comme les vrais capitaines de l'industrie et nous-mêmes, vous vous devez d'œuvrer en faveur du plein emploi. Il ne faut pas penser qu'à soi-même, mais surtout penser au monde que nous souhaitons laisser à nos enfants et petits-enfants. Les générations futures ont besoin d'un cap leur assurant un avenir, un emploi, un revenu permettant de vivre dignement du fruit de leur travail et d'assumer les besoins de leur famille. Et pas seulement au travers d'un éventuel revenu de base ou universel qui pourrait laisser les citoyen(ne)s sur le bord de la route sans les insérer dans le monde du travail.*

*Les décisions prises pour reculer l'âge de départ à la retraite font également partie d'un choix de société que nous ne partageons absolument pas, surtout avec le taux de chômage actuel. Dans les entreprises, pourquoi faudrait-il garder plus longtemps les seniors, alors que les jeunes sont les plus concernés par le chômage ? Nous savons très bien que les chefs d'entreprise, en cas de difficultés économiques, sont d'abord tentés de se séparer des plus anciens ; c'est une contradiction de plus. Avant toute décision concernant les retraites, il faut d'abord régler le fléau du chômage.*



*De même, le monde de la finance ne doit pas « se la jouer individuel », car derrière un système, quel qu'il soit, il y a des hommes et des femmes, des êtres humains qui doivent penser à leurs pays et aux autres êtres humains, aux familles. La vie est courte et chaque être humain a droit au respect et à la reconnaissance de ceux qui nous gouvernent et de ceux qui emploient les salariés.*

*La durée du travail à 35 heures hebdomadaires est un faux problème. Du fait des accords de branche et d'entreprises qui ont apporté, par des compromis, davantage de flexibilité pour une meilleure compétitivité des entreprises, avec au passage des modérations salariales, la non-prise en compte des temps de pause et d'autres éléments dans la durée effective de travail, les salariés travaillent en moyenne 39 heures. Il est temps d'arrêter l'idéologie, mais plutôt de récompenser et de motiver toutes les catégories de salariés qui contribuent amplement à la richesse des entreprises.*

*Il faut également respecter les fonctionnaires et ne pas écouter le chant des sirènes qui demande de réduire les dépenses publiques, dans le public comme dans le privé. Les fonctionnaires, pas plus que les salariés du privé, ne doivent être la seule variable d'ajustement. Il y a certainement des économies à faire, mais pas toujours sur le dos des mêmes : c'est une question d'équité. Ce chant des sirènes est inspiré par une frange patronale qui est la première à se plaindre quand les services publics ne sont pas assurés ou ne fonctionnent pas bien.*

*Alors, dans une démocratie digne de ce nom, les choix de société doivent conduire à améliorer la vie et son quotidien. Vous avez donc un rôle essentiel à tenir tout en respectant la démocratie sociale et ses différents acteurs, chacun restant bien évidemment dans son rôle. Il faut protéger nos concitoyens, les salariés, les retraités et les entreprises. C'est dans ces conditions que la France, ce pays que nous aimons toutes et tous, grandira et gagnera.*



**Jean-Claude Mailly**

*« L'industrie a un avenir et il doit être prioritaire »*

*L'industrie doit continuer à tenir une place économique majeure. Les pouvoirs publics ont, en la matière, un rôle essentiel : avoir une vision construite à moyen et long terme, conditionner et cibler les aides accordées, préserver des secteurs ou entreprises dont l'activité est considérée comme stratégique.*

*Des choses ont été faites ces dernières années, même si elles sont perfectibles : création (demande de FO) de la Banque publique d'investissement, mise en place du Conseil national de l'industrie et de ses filières, programmes d'avenir.*

*Des erreurs ont aussi été commises, tel l'octroi du CICE et du pacte de responsabilité sans obligation de contreparties. On se souvient également de la gestion par les pouvoirs publics des dossiers d'ArcelorMittal à Florange ou d'Alstom.*

*Aujourd'hui, un autre dossier est emblématique : les chantiers navals STX à Saint-Nazaire. C'est un secteur stratégique que l'État ne doit pas délaissier en prenant le risque de faire entrer un actionnaire ne présentant pas toutes les garanties pour la pérennisation du savoir-faire, de la fabrication et des emplois.*

*C'est pourquoi, aujourd'hui actionnaire à hauteur de 33 % (minorité de blocage), il serait utile que l'État monte à nouveau au capital pour atteindre 51 %, en application du décret dit « décret Montebourg ».*

*Il s'agit non seulement d'un secteur sensible, mais d'une entreprise au carnet de commandes bien rempli, avec un personnel compétent et qui pourrait par ailleurs jouer un rôle clé demain dans la création d'une nouvelle filière, revendiquée par FO : la filière de déconstruction.*

*Nous savons construire des bateaux ou des avions et leur déconstruction se fait dans des conditions sociales et environnementales inacceptables, à l'autre bout du monde. Cette filière constituerait une nouvelle activité porteuse de valeur ajoutée et d'emplois.*

*L'industrie a un avenir et il doit être prioritaire.*

*FO, dans son rôle, s'y engage par ses positions, par ses revendications, par ses interventions et dans la négociation, comme nous venons encore de le montrer dans l'automobile. C'est l'alliance entre notre liberté, notre indépendance et notre responsabilité.*

# Sommaire

Les livres blancs FO Métaux	p. 13
Des livres blancs sectoriels	p. 15
Contribution extérieure	p. 17
I – Un quinquennat mitigé : contexte et bilan	p. 19
Que sont devenues les revendications formulées par FO Métaux en 2012 ?	p. 26
Les réalisations du quinquennat	p. 30
II – L’action et la réflexion syndicales : des nécessités	p. 55
Les corps intermédiaires	p. 56
Le dialogue social à l’épreuve de la loi	p. 61
III – Nos propositions pour l’avenir	p. 69
Conclusion	p. 91
Glossaire	p. 93

**ACTE I** : En 2007, à l'occasion de l'élection présidentielle, la Fédération FO de la Métallurgie avait réalisé un Livre Blanc intitulé « Pour la défense de l'industrie ». C'était une suite logique aux actions et combats menés par la Fédération depuis de nombreuses années en faveur de l'ensemble des secteurs industriels de la métallurgie et de l'industrie en général. Nous avons donc envoyé ce livre aux dix candidats à l'élection. Malheureusement, le constat sur leurs intentions envers l'industrie avait été éloquent : seuls deux candidats nous avaient répondu.

Ce livre est consultable sur notre site [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

**ACTE II** : En 2010, à l'occasion des élections régionales, et dans la lignée du Livre Blanc de 2007, nous avons mené une campagne sur le développement durable intitulée « Le développement durable ne se fera pas sans la défense de l'industrie ». Nous avons réalisé plusieurs supports dont deux « quatre pages » à destination des politiques, des médias, de nos syndicats et des salariés, ainsi que des affiches et autocollants. Contrairement à ce qui s'était passé lors de l'élection présidentielle, nous avons obtenu là de nombreuses réponses.

La plaquette est également consultable sur notre site [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

**ACTE III** : En 2012, nous rééditions notre démarche de 2007 en nous adressant de nouveau aux candidats à l'élection présidentielle. Avec l'espoir, cette fois, d'obtenir davantage de réponses, mais surtout de connaître leurs intentions réelles envers l'industrie, source de richesses pour notre économie. Certes, depuis 2007, nous avons

observé que, grâce à nos actions, l'ensemble des acteurs de ce pays, les politiques comme les employeurs, avaient pris conscience de la nécessité de défendre et soutenir l'industrie. Mais nous ne pouvions pas nous contenter d'une prise de conscience débouchant sur des analyses supplémentaires ou des rapports qui auraient fini comme tant d'autres au fond de tiroirs. Il fallait passer aux actes afin de **maintenir tous les secteurs industriels sur notre territoire, voire en développer de nouveaux. Et de développer et d'augmenter les emplois**, au lieu, au mieux, de tenter de les maintenir, au pire de les supprimer. Il était vital d'inverser la spirale infernale du chômage.

Dans tous les cas, et pour répondre au sujet essentiel de la défense de l'industrie, nous avons souhaité, au travers de ce livre, développer trois parties. La première dressait un constat et le bilan de nos actions et revendications depuis le Livre Blanc de 2007. La deuxième portait sur la compétitivité, qu'il faut développer de façon loyale, c'est-à-dire en prenant en compte tout ce qui fait l'attractivité d'un pays (recherche, logistique, formation, services publics, etc.), et pas seulement le coût du travail. La troisième revenait sur le combat nécessaire à mener contre les externalisations et délocalisations qui désindustrialisent notre pays et nuisent à notre industrie, à nos emplois et à notre protection sociale.

Tout comme en 2007, seuls deux candidats nous avaient répondu. Ce nombre de réponses néanmoins peu élevé témoigne du peu d'intérêt porté à l'industrie par les candidats.

Ce livre est consultable sur notre site [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

## **DES LIVRES BLANCS SECTORIELS**

### **Livre blanc pour une consolidation de l'industrie des Aérostructures françaises au sein d'Airbus group (ex-EADS).**

FO Métaux rappelait ses positions et ses propositions sur l'industrie des Aérostructures en octobre 2012 dans un nouveau livre blanc. Alors que les discussions se poursuivaient entre les différents acteurs industriels pour des projets de consolidation, ce document faisait suite au plaidoyer rédigé sur ce sujet par notre organisation en mars 2011. Au regard de l'importance stratégique de cette industrie pour la collectivité, de la nécessité d'un pilotage dépassant les seuls intérêts financiers des actionnaires et englobant les intérêts sociaux, économiques et industriels, FO Métaux entendait rappeler sa position sur ce dossier et tracer des perspectives pour une industrie des Aérostructures fortes au sein d'EADS (devenu le groupe Airbus). Avec la création de Stélia, qui regroupe AéroliA et la Sogerma, nous avons obtenu satisfaction sur notre revendication, même si nous déplorons que Latécoère n'ait pas été intégré à cet ensemble.

Ce livre est consultable sur notre site [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

### **Livre blanc à l'intention des dirigeants du groupe PSA Peugeot**

**Citroën.** En janvier 2013, en lien avec les syndicats FO PSA (Peugeot Citroën Automobiles) des usines et du réseau commercial, FO Métaux publiait un livre blanc consacré au géant automobile. Le groupe, plongé depuis six mois dans une crise sans précédent, jouait son avenir. Pour notre organisation, il était impératif de trouver des solutions répondant aux vrais problèmes et de ne pas faire porter sur les seuls salariés la responsabilité des difficultés et le coût du redressement financier. Refusant la logique qui place le cœur de la compétitivité dans le seul coût du travail, FO abordait dans cet ouvrage plusieurs aspects cruciaux : la question de la garantie des

véhicules, du financement, de l'assurance, des stocks, des commandes, des délais de livraisons, des options, des pièces de rechange, de la publicité... Ces éléments devaient être largement repris dans le « Nouveau contrat social » que signerait FO quelques mois plus tard.

Ce livre est consultable sur notre site [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

**Livre Blanc de l'Industrie Spatiale Acte I - Les Satellites en France.-** En juin 2014, FO Métaux lançait un appel pour une nouvelle ambition industrielle nationale pour le développement de l'industrie spatiale en France. Son livre blanc soulignait l'importance stratégique de cette industrie pour la collectivité ainsi que, là encore, la nécessité d'un pilotage dépassant les seuls intérêts financiers des actionnaires et englobant les intérêts sociaux, économiques et industriels. Il exposait également les inquiétudes et propositions de notre organisation concernant l'avenir du secteur de l'industrie spatiale. Le rapport Fioraso remis au Premier ministre en juillet 2016 a intégré les propositions de FO Métaux. Notre organisation se félicite également du lancement d'Ariane 6, qui répond à notre revendication de longue date de voir la mise en place de nouveaux programmes industriels.

Ce livre est consultable sur notre site [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

**Guide Numérique et Digitalisation.-** Pour anticiper la quatrième révolution industrielle liée au numérique et à la digitalisation, FO Métaux a décidé de réaliser en mai 2016 un premier document pour attirer l'attention des métallos et les aider à affronter les enjeux de cette nouvelle révolution industrielle et les conséquences qu'elle va induire. Dans ce cadre, et sous la responsabilité de deux secrétaires fédéraux, notre Fédération a constitué un groupe de travail composé



de militantes et militants d'entreprises qui sont d'ores et déjà confrontés à cette révolution. Cet ouvrage a permis de faire le point sur de nombreux enjeux de ce bouleversement, à la fois pour les entreprises et pour les instances représentatives du personnel, les salariés et l'emploi.

## **Contribution extérieure**

### **La coproduction à l'heure du numérique, risques et opportunités pour le consommateur et l'emploi**

Dans le cadre de sa participation aux activités et réflexions du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), où elle est représentée par un groupe FO comprenant le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, notre organisation a contribué aux travaux menés sur le numérique. Avec l'émergence du numérique, la séparation traditionnelle entre producteur et consommateur a perdu de sa clarté. A tel point qu'il faut aujourd'hui parler de « coproduction », terme qui recouvre la participation des consommateurs à la production des biens et services qu'ils consomment. Au nom de la section des activités économiques, c'est Martine Derobert, secrétaire générale de l'AFOC, qui, dans le cadre des échanges et des débats constructifs qui s'y sont tenus, a réalisé et coordonné la rédaction et l'édition de l'avis édité par le CESE sur ce thème, avis adopté à une très large majorité par ses membres. Il porte notamment des réflexions et propositions sur les défis majeurs que pose cette évolution sur le plan social, fiscal, environnemental ou encore en termes de protection de la vie privée.



**PREMIERE PARTIE**

**Un quinquennat mitigé :**  
**contexte et bilan**

## **1. CONTEXTE GENERAL**

Depuis 2012, la zone Euro, et notamment la France, n'ont pas vu leur situation économique s'améliorer. Les différentes mesures prises par le gouvernement, dont les hausses d'impôt, ont pesé considérablement sur les salariés et les entreprises, contribuant à conduire la France vers une croissance faible, une diminution du pouvoir d'achat et une économie en berne. La politique d'austérité privilégiée par les gouvernements successifs n'a pas permis de relancer la croissance. Au contraire, alors que les indicateurs semblaient repasser au vert en 2015, l'entêtement français a empêché les entreprises de profiter d'une véritable relance. Le chômage a continué de croître pratiquement tout au long du quinquennat et si les récents chiffres montrent une légère amélioration, ils sont nettement insuffisants pour qu'il soit possible de parler d'une inversion de la courbe.

Avec la mise en place d'un ministère du Redressement productif destiné à mener une politique industrielle de long terme, le quinquennat semblait commencer sous les meilleurs auspices pour l'industrie. Pourtant, et malgré un travail efficace sur quelques dossiers, la volonté politique des gouvernements du président de la République quant à l'industrie a rapidement montré ses limites et les effets se sont largement faits sentir en termes d'emploi. Du fait de la croissance démographique, l'emploi total a mathématiquement

augmenté en France depuis vingt-cinq ans, passant de 23 millions de personnes salariées et non salariées en 1989 à près de 27 millions en 2014. Pourtant, le nombre d'actifs dans le secteur industriel n'a cessé de décliner : plus de 1,4 million d'emplois ont été perdus. Selon l'INSEE (chiffres 2016), les branches les plus touchées sont la production de biens de consommation, de biens intermédiaires et, dans une moindre mesure, d'automobiles.

La tendance s'est poursuivie au cours des cinq dernières années, avec près de 190 000 emplois industriels détruits et un pic au début de l'année 2013. En outre, les créations d'emplois constatées depuis un an n'ont pas profité aux secteurs industriels. **L'industrie ne représente plus que 12 % de l'activité en France (hors construction), contre 20 % en 1989.** Certes, la France n'est pas le seul pays à souffrir de cette désindustrialisation : l'Espagne et l'Italie, fortement touchées par la crise, ont vu les emplois s'effondrer dans l'industrie et la construction. Plus largement, dans l'ensemble de l'Europe, le secteur passe de 27 à 23 % des actifs (en comptant le BTP). A noter qu'une partie non négligeable de ces emplois ont été transférés vers le secteur tertiaire.

Selon un rapport publié en 2010 par la direction générale du Trésor, 25 % des pertes d'emploi dans l'industrie peuvent s'expliquer par ce transfert vers les services. Il faut également prendre en compte le fait que l'intérim, très utilisé comme variable d'ajustement dans les usines, est ainsi compté comme un emploi de service et non de production, ce qui amplifie la « tertiarisation » de l'économie. Selon le rapport sur la désindustrialisation en France entre 1980 et 2007, les gains de productivité (modernisation et réduction des besoins de main-d'œuvre) sont responsables de 29 % des destructions d'emplois – et même de 65 % dans les dernières années, entre 2000 et 2007. Il est, en revanche, plus complexe d'estimer l'effet de la concurrence internationale : si une approche comptable estime qu'elle pèse pour 28 % des destructions d'emplois

entre 2000 et 2007, l'approche économétrique avance une fourchette plus large (entre 9 et 70 %). FO n'a pas ménagé ses efforts sur le dossier de l'emploi dans la métallurgie, et grâce à la détermination de notre organisation, un accord national sur l'emploi dans la métallurgie a pu être signé le 26 septembre 2016, dans lequel FO Métaux a revendiqué et obtenu à la fois un volet offensif, pour essayer d'enrayer la diminution des effectifs de la métallurgie, et un volet défensif, pour sauvegarder les emplois et les compétences dans nos secteurs d'activité lorsque les entreprises rencontrent des difficultés économiques.

Pour la deuxième année de suite, la compétitivité de la France a continué de s'améliorer, comme le révèle le dernier rapport (2016-2017) sur le sujet, établi par le Forum économique mondial (WEF – *World Economic Forum*) et rendu public le 28 septembre 2016 à Genève. Après plusieurs années successives de recul, l'Hexagone remonte même d'une place au classement, s'établissant au 21<sup>ème</sup> rang mondial en la matière. Parmi les indicateurs retenus pour l'étude : les infrastructures, l'environnement macroéconomique, la santé, l'éducation primaire, l'efficacité du marché du travail ou encore l'innovation. La France devrait aussi veiller « à garder et à recruter des talents ». Dans le classement mondial de ces domaines, elle a perdu respectivement vingt-trois et neuf rangs, illustrant le fait que de nombreux diplômés préfèrent quitter le pays, qui par ailleurs attire moins de scientifiques et d'ingénieurs étrangers.

Autre étude qui montre que la France relève timidement la tête : celle du cabinet Trendéo, publiée début octobre 2016. Il y apparaît que la France cesse de perdre ses sites de production après sept ans de fort délitement et 1 900 fermetures enregistrées depuis 2009. Le secteur demeure toutefois peu fournisseur d'emplois. « Depuis septembre 2013, l'amélioration est continue pour les créations d'usines », peut-on lire dans le document. Mieux : « En 2016, on assiste même à deux trimestres consécutifs dans le vert (avec un

*solde positif), ce qui n'était jamais arrivé depuis 2009. » Cela même si ce solde se compte à l'unité, de sorte que « au rythme de ces deux derniers trimestres, il faudrait vingt et une années pour remplacer les 605 usines perdues depuis 2009 »<sup>1</sup>.*

Côté emploi, la destruction ralentit dans l'industrie tandis que les services laissent toujours plus de salariés sur le carreau. Faut-il en déduire que l'industrie va mieux en France ? David Cousquer, fondateur de Trendeo, admet que le ralentissement des destructions d'emplois dans l'industrie est « un bon signe ». Mais « cette légère progression est encore symbolique », modère-t-il. De plus, « la taille moyenne des usines qui ouvrent est 30 % inférieure à celle des usines qui ferment ». L'expert note une attitude nouvelle des acteurs économiques par rapport à la production. Longtemps considérée comme une activité du passé et envoyée sans états d'âme dans les pays émergents, la voilà qui revient en grâce parée des vertus des nouvelles technologies. « Il est tout à fait possible que l'on assiste à un renouveau d'intérêt autour de l'usine du futur », estime David Cousquer. Si cette idée nouvelle fait beaucoup parler –notre organisation a d'ailleurs consacré une étude à la question–, c'est aussi parce que le « raccourcissement des cycles de l'innovation » et le besoin de mettre des nouveautés de plus en plus vite sur le marché obligent à être plus réactif. De plus, « la personnalisation » des produits implique des petites séries et « ne justifie plus le recours à une sous-traitance lointaine de grande capacité ».

Pour FO Métaux, une certitude : si le recul de l'industrie en France, une tendance lourde depuis 30 ans, semble marquer un coup d'arrêt, ce n'est certainement pas grâce à la politique d'austérité des gouvernements ni aux dispositifs à l'efficacité « discutable » comme le CICE, financé à grands renforts de fonds publics et qui réduit la

---

<sup>1</sup> *Libération*, 4 octobre 2016.

compétitivité au seul coût du travail. Nous notons au passage le niveau record des distributions de dividendes en 2016 par les entreprises du CAC 40. Tant mieux pour les actionnaires ! Mais peut-on y voir un véritable signe de redressement, surtout quand cela se fait au détriment de l'investissement, de l'emploi, des salariés et des salaires ? Ce retournement de tendance s'explique notamment par la présence d'équipements collectifs de bonne qualité : transports efficaces, électricité fiable et pas chère, infrastructures en général de bonne qualité, main-d'œuvre formée et efficace. On le doit aussi aux bons chiffres de la productivité. Pour Nadine Levratto, directrice de recherches au CNRS au sein du laboratoire EconomiX de Paris-Nanterre, *« cette diminution peut s'expliquer par le fait qu'à un moment, quand les restructurations à l'œuvre ont produit leur effet, que l'on a atteint une sorte de plancher en dessous duquel, sauf restructuration massive, il sera difficile de descendre, il est logique qu'il y ait moins d'emplois et donc qu'on en détruise moins »*. Elle fait également observer que pour inscrire la tendance dans la durée, il faut veiller à ce que *« chaque entreprise trouve autour d'elle, dans son écosystème, des fournisseurs, des débouchés qui lui permettent d'asseoir son activité de production »*.

Actuellement, elle constate que les fermetures intervenues massivement depuis 2009 ont déstructuré le tissu industriel. *« A partir du moment où vous avez des filières de production, des continuums qui impliquent différents secteurs et que vous avez un segment qui manque, vous fragilisez les entreprises qui restent. Car elles ne trouvent plus sur place les fournisseurs, les débouchés dont elles ont besoin pour fonctionner. Et donc, petit à petit, on va vers des fermetures ou des délocalisations. C'est là que la politique industrielle doit intervenir pour ne pas faire des sauvetages d'entreprises à la dernière minute. Pour résumer, un peu*



*d'anticipation et une vision globale d'un secteur ou d'une filière ne sont pas inutiles... »*

Certes, des actions ont été menées en faveur d'un renouveau industriel : mise en place de la Banque Publique d'Investissement, pérennisation de la CNI et développement de ses comités stratégiques de filière, lancement de grands plans industriels, etc. Nous avons aussi, lors d'une rencontre avec le ministre de la Défense, pu obtenir et maintenir, malgré le plan d'économie et d'austérité du gouvernement, le maintien des programmes industriels pour préserver les industries concernées, notamment le groupe Airbus, Thalès, Safran, MBDA et Dassault. Si nous pouvons nous féliciter en partie des actions du gouvernement pour le renouveau industriel, nous restons toutefois inquiets du fait qu'il laisse une trop grande latitude à certains PDG, au risque de remettre en cause les intérêts industriels français. C'est ce qui nous a amenés à réagir et mener des actions différentes suivant nos secteurs d'activités.

Il faut impérativement que les futurs gouvernements changent de stratégie, car nous ne pouvons pas nous contenter du seul renouveau industriel sans défendre l'existant et les emplois d'aujourd'hui. Nous avons vu, au regard des grands dossiers industriels –ArcelorMittal, le groupe Airbus, Alstom, Areva et d'autres secteurs en difficulté–, que l'État laisse une nouvelle fois tout « partir » avec les risques que cela pourra occasionner à court ou long terme. En fonction des secteurs cités ci-dessus, nous notons une nouvelle fois que, quel que soit le gouvernement, il laisse « filer » l'industrie.

Avant de porter nos revendications pour l'avenir, tirons le bilan de ce quinquennat et de son impact sur l'industrie.

## 2. BILAN

### 2.1 Que sont devenues les revendications formulées par FO Métaux en 2012 ?

FO Métaux a obtenu, en partie ou en totalité, satisfaction sur certaines de ses revendications. Mais il reste encore de nombreux points et revendications importants sans réponse à ce jour.

#### LES REVENDICATIONS SATISFAITES

##### ✓ Pour la création d'une véritable banque industrielle

Nous avons obtenu partiellement satisfaction sur cette revendication avec la mise en place de la Banque publique d'investissement ou Bpifrance, créée par la loi du 31 décembre 2012. Cet organisme français de financement et de développement des entreprises regroupe OSEO, CDC Entreprises, le FSI et FSI Régions. Elle est en particulier chargée de soutenir les petites et moyennes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire et les entreprises innovantes en appui des politiques publiques de l'État et des régions. Contrairement à ce que son nom peut laisser supposer, Bpifrance n'est pas une banque de plein exercice mais une compagnie financière car elle ne dispose pas de licence bancaire. Ses ressources proviennent en majorité des marchés financiers (capitaux privés), son capital est détenu par la Caisse des Dépôts et l'État, ainsi que des sociétaires (entreprises, assureurs, etc.)

Cependant, notre organisation considère, –au regard des fonds souverains étrangers qui sont estimés à 3 000 milliards de dollars selon le rapport sur les fonds souverains remis en mai 2008 par M. Alain Demarolle, inspecteur des Finances (anticipés à la hausse par le FMI à 10 000 milliards de dollars pour 2013), en sachant que ces

fonds mis en place dans les différents pays représentent une part plus ou moins importante dans leur PIB-, que la BPI ne dispose pas d'un budget suffisant pour répondre pleinement à ses missions et à la situation actuelle de l'industrie. En 2014 (rapport d'activité du CNI), l'action de la BPI en faveur de l'industrie ne représente que 25 %, et 31 % si on y inclut le numérique. La représentation de l'industrie dans l'activité de garanties de prêts bancaires apparaît également faible (21 %). Le résultat est meilleur pour les prêts à moyen et long terme (prêts de développement et cofinancement), mais cette part qui est de 30 % reste en-dessous des attentes que nous nourrissons pour l'industrie. A ce jour, et depuis sa création, nous notons tout de même une montée en puissance des budgets. Pour 2016, et selon le bilan d'activité de la BPI, 24,4 milliards d'euros ont été injectés dans l'économie française, répartis principalement entre prêts bancaires, crédits à l'investissement, financement d'entreprises et investissement en capital.

Néanmoins, FO Métaux considère comme anormal le fait que la BPI se comporte trop souvent comme une « superbanque » en accordant des prêts à des taux d'intérêt nettement au-dessus de ce qu'accordent les banques en général. Nous approuvons par contre le déploiement du Plan d'Investissements d'Avenir (PIA), qui prévoit notamment d'allouer une enveloppe de 1,5 milliard d'euros à la BPI pour soutenir les projets innovants dans le cadre de l'Industrie du futur. Nous en suivrons cependant attentivement la mise en application. **Enfin, il nous paraît essentiel que la BPI ne limite pas ses interventions au soutien aux entreprises en développement ; elle doit impérativement se mobiliser pour aider les secteurs et les entreprises en difficulté et ainsi agir comme un véritable levier financier au service d'une politique industrielle ambitieuse et cohérente.** Quitte à prendre des risques, elle ne doit pas se comporter seulement en banque visant à faire des profits.

Enfin, soulignons la nécessité d'augmenter les capacités financières de la BPI pour lui permettre d'être un investisseur de long terme des start-up françaises, qui ont une tendance à être vendues très vite et trop tôt à des géants étrangers. En renforçant les fonds de la BPI, l'État agirait en tant qu'investisseur avisé et en tant que soutien au développement d'entreprises qui seront créatrices d'emplois en France.

✓ Pour le rétablissement d'un Commissaire au Plan

Cette revendication a été satisfaite avec la création de France Stratégie le 23 avril 2013. Cette institution d'expertise et d'aide à la décision qui appartient aux services du Premier ministre est administrativement appelé Commissariat général à la stratégie et à la prospective. Il a pour objectif de concourir à la détermination des grandes orientations pour l'avenir de la nation et des objectifs à moyen et long terme de son développement économique, social, culturel et environnemental, ainsi qu'à la préparation des réformes. Il remplace le Centre d'analyse stratégique (qui lui-même avait remplacé le Commissariat général du Plan), ainsi que le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC).

Ce nouveau commissariat général doit remplir cinq missions définies par le décret qui l'a créé : prospective, stratégie, évaluation des politiques publiques, centre de ressources sur les différentes formes de concertation et de débat public, enfin comparaisons internationales des politiques publiques.

Il doit en outre animer un réseau constitué des organismes suivants : Conseil d'analyse économique, Conseil d'orientation des retraites, Conseil d'orientation pour l'emploi, Haut Conseil de la famille, Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, Haut Conseil du financement de la protection sociale, Conseil national de

l'industrie, Centre d'études prospectives et d'informations internationales.

✓ Pour le développement des filières

On peut se féliciter d'avoir vu notre revendication aboutir par la transformation notamment de la Conférence Nationale de l'Industrie en Conseil National de l'Industrie. Les comités stratégiques de filières au sein de la CNI ont été pérennisés, avec une meilleure coordination entre les donneurs d'ordres, les sous-traitants et les fournisseurs. Notre revendication pour la création de nouvelles filières pour les autres secteurs, en particulier la sidérurgie (Industries extractives et de première transformation) ou le nucléaire, a également été satisfaite. Ces filières doivent maintenant poursuivre leur évolution pour être plus efficaces. Pour notre organisation, ce travail par filières en lien avec les branches, doit aboutir à une plus grande transparence entre les acteurs concernés (les donneurs d'ordres, les sous-traitants et les fournisseurs). Notre Fédération, fortement investie dans l'activité des CSF, compte bien poursuivre son action pour maintenir leur dynamisme au service de l'industrie. FO Métaux déplore cependant que, au sein de ces CSF, l'ensemble des acteurs concernés, en particulier au niveau des pouvoirs publics, ne soit pas aussi assidu que la situation actuelle l'exige.

✓ Pour une GPEC offensive !

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) doit permettre, pour être efficace :

- de détecter les changements en amont, et des questions relatives à l'évolution des métiers
- de déterminer les nouveaux métiers et les nouveaux marchés,
- de mettre en place les formations adaptées pour répondre à ces nouveaux besoins de qualification, **en prenant en compte**

**l'ensemble des salariés** et avoir un meilleur calibrage des postes et de niveaux de rémunérations adaptés.

**Plus globalement, la GPEC doit être plus « offensive » et chercher à développer et augmenter les compétences des salariés.** Avec l'accord national pour l'emploi dans la métallurgie négocié par notre organisation et signé le 23 septembre 2016, notre revendication a été satisfaite.

## **2.2** Les réalisations du quinquennat ; ce que FO approuve et n'approuve pas

### **2.2.1** Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Précédé la veille par le rapport intitulé « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française » du commissaire général à l'investissement Louis Gallois, le « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » présenté le 6 novembre 2012 par le gouvernement confirmait le constat fait par FO Métaux dans ses différents Livres Blancs « Pour la défense de l'industrie » sur l'état de l'industrie française. Il reprenait également certaines de nos revendications, comme la nécessité d'une banque industrielle avec un guichet unique, le renforcement des filières, le renforcement de l'innovation, de la recherche et des investissements. Ce « Pacte » contenait 35 mesures organisées autour de 8 leviers principaux, dont la mise en place d'un crédit d'impôt de 20 milliards pour la compétitivité et l'emploi.

Il ne reprenait pas la demande phare du Medef, qui souhaitait un transfert des charges sociales. Nous avons donc été entendus. La mesure sur le crédit d'impôt pour les entreprises était nécessaire afin de donner un second souffle aux entreprises qui en ont réellement besoin, avec comme objectif qu'elles investissent. Toutefois, nous

regrettons que cette mesure prise en faveur de l'industrie bénéficie, dans les faits, à l'ensemble des secteurs sans, au surplus, qu'en contrepartie aucune assurance soit exigée des entreprises pour que leurs actions en faveur de l'emploi, des investissements, de l'innovation et de la recherche aient bien lieu sur le territoire national. Le CICE, dispositif le plus important de ce Pacte, en concentre à lui seul tous les défauts. Pour le reste, qu'il s'agisse de la mise en place de la BPI, d'une « marque France » ou de pérenniser le CNI, ce rapport contient de nombreuses idées qui rejoignent celles de notre organisation.

## **Le Pacte de responsabilité**

Le 31 décembre 2013, à l'occasion des traditionnels vœux du président de la République aux Françaises et aux Français, une annonce, qui est loin d'être neutre sur un plan social et familial, a été faite afin de réduire le chômage : le président de la République a proposé un Pacte de responsabilité aux entreprises avec un allègement des charges ciblé sur la politique familiale. Si nous étions d'accord avec l'objectif du président de la République de vouloir inverser la courbe du chômage en aidant les entreprises, nous ne comprenons ni ne partageons sa manière de faire. Car, en proposant de réduire de la sorte les charges des entreprises, il répond pour la deuxième fois aux revendications d'une frange du Medef. La première revendication que celui-ci avait vu satisfaite, c'est le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui, sans contrepartie, n'a pas aidé à réduire le chômage.

La classe politique et une partie du patronat sont allées plus loin en réclamant un « choc de compétitivité » et des mesures supplémentaires dans la baisse des charges pour créer de l'emploi. Ce qui reste inquiétant, c'est que nous ne savons toujours pas comment cet allègement de charges pour les entreprises, qui se fait

au détriment de la politique familiale, est financé. C'est, en fin de compte, un pacte de non responsabilité qui n'engage à rien, qui renvoie les discussions vers les branches et qui, dans tous les cas, s'oriente vers des sujets de négociations déjà prévus au niveau interprofessionnel comme dans les branches.

Dans le cadre de la métallurgie et des négociations paritaires, le 27 février 2014, l'UIMM a tenté de nous proposer, en fonction de l'agenda social, une négociation paritaire sur les contreparties à apporter au Pacte de responsabilité, alors même que les discussions interprofessionnelles n'étaient pas terminées. Nous avons indiqué notre opposition à cette demande et, de fait, l'UIMM a proposé non pas une réunion de négociation mais un « temps de discussion » pour voir ce que pourrait éventuellement faire la branche. Au final, il n'y a pas eu d'accord et, devant le bilan et le peu d'accords conclus dans les branches, c'est un échec pour le président tout comme pour l'emploi.

### **2.2.2 CICE : 20 milliards d'euros pour qui, et surtout, pour quoi ?**

Parmi les mesures censées aider les entreprises à retrouver de la compétitivité, le CICE, un des dispositifs-phares du quinquennat, né du « pacte de compétitivité » instauré par le gouvernement en octobre 2012 et voté par le Parlement en décembre 2012. Dès les premiers tours de roue, notre organisation a pointé les failles de ce CICE, et elle n'a pas été la seule. Mais de quoi parle-t-on ? Le principe est simple : rembourser aux employeurs 4 % (en 2013), puis 6 % (à compter de 2014) des salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC. Pour 2017, il est prévu de relever le plafond à 7 % de la masse salariale. La somme est payable aux entreprises sous forme de crédit d'impôt, dont elles obtiennent le préfinancement par la Banque publique d'investissement (BPI).



La mise en place du CICE doit beaucoup à la promesse faite par le président du MEDEF de créer un million d'emplois en cinq ans, symbolisé par un pin's, d'ailleurs fabriqué en République Tchèque pour des raisons de coût et mis au rebut tout de suite après le lancement du CICE... Le coût pour la collectivité : plus de 10 milliards d'euros en 2014 et de 20 milliards d'euros à partir de 2015, soit plus que l'ensemble des allocations familiales. Il est financé pour moitié par une recherche effrénée d'économies par-ci par-là, et pour moitié par des hausses d'impôts, notamment de la TVA, qui touchent le quotidien de tous les Français, quel que soit leur niveau de revenu.

Dès le départ, FO remet en cause l'objectif assumé du CICE : « faire baisser le coût du travail ». Comme notre organisation l'a démontré, le coût du travail n'est que l'un des nombreux facteurs de la compétitivité. En faire l'alpha et l'oméga de cette question, c'est se tromper de débat. *« Les questions de compétitivité dépendent de facteurs tels que la capacité d'innovation, les investissements dans la recherche, la taille des services publics. Il n'a jamais été prouvé qu'une quelconque exonération de cotisations sociales ou niche fiscale ait permis de maintenir un seul emploi »*, rappelle Pascal Pavageau, secrétaire confédéral chargé des questions économiques, rejoint sur ce point lors d'une réunion paritaire de l'UIMM le 24 octobre 2015 par les analyses d'économistes, dont Frédéric Gonand, professeur à l'université de Paris-Dauphine.

Rapidement, ce dispositif monté à la hâte révèle ses faiblesses. Une étude de l'OFCE, publiée en février 2013, livre les premières estimations de l'impact du CICE sur l'emploi et sur l'économie. Si le gouvernement tablait à l'époque sur 300 000 embauches d'ici à 2018 pour un demi-point de croissance supplémentaire, les économistes ne faisaient pas preuve du même optimisme. Ils évaluaient de leur côté à 152 000 le nombre d'emplois créés grâce à cet outil fiscal. Quant au rôle joué sur la croissance, ils le jugeaient restreint. Philippe Askenazy, directeur de recherche au

CNRS, Ecole d'Économie de Paris, va plus loin dans un article du *Monde* le 15 avril 2013. En théorie, l'effet sur les finances des entreprises doit être immédiat tout en donnant une année de sursis à des finances publiques rendues exsangues par une croissance nulle. Puisqu'il s'agit d'un crédit d'impôt, même les entreprises déficitaires le toucheront. Puisqu'il est assis sur la masse salariale (jusqu'à 2,5 smic) de l'année en cours, le CICE incite a priori les entreprises à ne pas licencier. Des millions de salariés sont même censés y gagner : en gonflant les bénéfices des firmes, le CICE devrait booster la participation aux résultats, obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés.

Pour éviter que le reste ne parte « dans la poche des actionnaires ou des patrons », la loi précise que le CICE ne peut être utilisé pour grossir les dividendes ou la rémunération des dirigeants. Mais la théorie déraile rapidement puisque le 20 mars 2013, le Conseil d'État rend un arrêt économiquement absurde, qui bouleverse le calcul de la participation versée aux salariés. Il tranche que, contrairement aux instructions fiscales, les bénéfices des entreprises doivent s'entendre après paiement de l'impôt sur les sociétés, mais avant distribution par l'État de tout crédit d'impôt.

L'arrêt portait sur le crédit d'impôt recherche, mais s'applique, du fait de la généralité de ses termes, au CICE. Ces crédits n'entrent donc plus dans la formule de la participation. Concrètement, cela revient à diminuer la participation de millions de salariés au lieu de l'augmenter ! Quant à la question des dividendes, les donneurs d'ordres trouvent rapidement le moyen de s'accaparer le CICE de leurs fournisseurs et de verser ces sommes à leurs actionnaires ou à leurs dirigeants, **confirmant une bonne partie des craintes de notre organisation quant à de possibles détournements du dispositif**. Le « patron des patrons » illustre même, au travers de son entreprise Radiall, tous les travers du dispositif : tout en percevant 876 000 euros au titre du CICE,

l'entreprise réussit le tour de force d'affecter les trois quarts de cette manne aux actionnaires, tout en faisant passer la part d'impôts payés en France de 25 % à 3 %.<sup>2</sup>

Il faut aussi revenir sur la loi du 14 juin 2013, qui a inscrit dans le code du travail l'information et la consultation du Comité d'entreprise (ou à défaut, des délégués du personnel dans les entreprises de moins de 50 salariés) sur les sommes correspondant au crédit d'impôt relatif au CICE et ce avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. **Notre organisation constate qu'il est particulièrement difficile, lors des comités d'entreprise, d'obtenir des informations précises sur les montants perçus au titre du CICE et sur la manière dont ils ont été utilisés par ces entreprises.** En effet, selon les remontées du Comité de suivi du CICE et selon nos informations émanant des syndicats FO, une majorité d'entreprises n'a pas respecté cette obligation et elles se sont contentées dans le meilleur des cas du service minimum, sachant que la traçabilité des usages concrets comme la transparence des circuits comptables rendent très hypothétique, voire impossible, une contre-expertise des salariés. Et la communication des employeurs peut naturellement se limiter à justifier a posteriori des affectations sans rapport avec le bénéfice fiscal, ce qui ne permet en rien d'évaluer les effets réels du CICE.

Malgré ses évidentes faiblesses, le CICE fait pourtant son chemin et s'installe dans le paysage économique et politique. Si notre organisation poursuit sa critique d'un dispositif qui revient à faire payer par les contribuables, avec des hausses d'impôts et des baisses de services publics, un dispositif favorable au seul « patronat » sous forme de chèques distribués aux entreprises, sans contreparties ni conditions d'utilisation, le premier rapport du comité de suivi du CICE, un an après sa mise en place, vient conforter les analyses de FO, en particulier sur le manque de ciblage. Le

---

<sup>2</sup> *L'Humanité*, 1<sup>er</sup> juillet 2014.

document prévoit les rapports finaux d'évaluation pour 2016. Le 15 février, le comité de suivi des aides publiques aux entreprises (issu de l'élargissement le 4 novembre 2014 du comité de suivi et d'évaluation du CICE à l'ensemble des aides publiques) vient confirmer la transformation du CICE sous forme d'exonérations de cotisations sociales, conformément au discours du Président de la République le 18 janvier, avec un basculement au plus vite, et au plus tard en 2018. Dès lors que le gouvernement s'oriente désormais vers une transformation du crédit d'impôt en exonération générale de cotisations sociales, FO réitère son opposition ferme à une telle évolution. Si cette évolution devait néanmoins aboutir, notre organisation serait particulièrement attentive aux modalités de compensation des exonérations pour la sécurité sociale et plus généralement pour les finances publiques.

Peu avant la publication des rapports finaux d'évaluation, un rapport de Marie-France Beaufiles, sénatrice CRC d'Indre-et-Loire, intitulé « CICE : le rendez-vous manqué de la compétitivité ? » tombe à l'été 2016, le 19 juillet, et vient planter un clou supplémentaire dans le cercueil d'un dispositif déjà presque caduc. Alors que le CICE devait servir à défendre l'industrie et les entreprises innovantes, l'analyse des créances d'impôts sur les sociétés déclarées par les entreprises en 2014 montre que « *l'industrie, cible initiale du dispositif, [n'est] que péniblement le premier secteur concerné avec à peine 19,4 % de la créance* ». Le second bénéficiaire du CICE (19,2%) est le secteur commercial, « *souvent moins soumis aux impératifs de compétitivité et moins présent à l'exportation* », note le rapport. Même constat en fonction de la part du chiffre d'affaires réalisée à l'exportation : en 2014, les entreprises réalisant plus de 10 % de leurs ventes à l'international ont reçu seulement 21,4 % des montants du CICE<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> *Le Monde, Le Figaro, La Tribune*, 19 juillet 2016.

Les grandes entreprises ont bénéficié de 30% des crédits d'impôts alors que celles-ci représentent seulement 1% des dossiers et « *moins d'un cinquième de la créance est destiné à la cible du CICE* ». Pour les PME-TPE, le CICE a souvent fait fonction d'outil de trésorerie et a permis de faire face aux difficultés pour les plus fragiles d'entre elles. « *Le CICE a pallié les défaillances des banques commerciales qui refusent d'accorder des prêts à court terme pour financer le besoin en fonds de roulement des entreprises ayant des tensions de trésorerie* », constate la sénatrice, qui a également bien du mal à discerner un effet du CICE sur les salaires : « *Il est impossible d'avoir des informations sur ce point. Le CICE a été intégré aux bilans par les services comptables sans que l'on connaisse, même dans les grandes lignes, quel a été l'usage de cette rentrée financière. Exceptionnels sont les cas des directions des ressources humaines ayant développé une stratégie portant sur l'utilisation du CICE* », déclare Marie-France Beaufile.

En clair, le CICE, sans contrepartie, offre aux entreprises une rentrée financière supplémentaire soumise à aucun contrôle et qui aura surtout permis d'atténuer l'envolée des défaillances d'entreprises. « *Le nombre de bénéficiaires rend la tâche impossible pour les services fiscaux. (...) Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, il est demandé de ne pas réaliser de contrôle a posteriori sur restitutions et imputations (...)* », précise le rapport, qui aboutit à la conclusion suivante : « *Le contrôle réalisé se limite donc ici à une vérification du calcul du crédit d'impôt.* » Non ciblé, il semble en outre « *avoir manqué son objectif et se révèle un allègement d'impôt plus qu'un dispositif précis au service de l'industrie française* ». Et de considérer que cibler uniquement le secteur industriel pour un même coût budgétaire « *aurait permis des effets de levier bien plus importants* ». Car c'est aussi un des problèmes majeurs du dispositif : son ciblage.

Le CICE s'adresse à l'ensemble des entreprises, sans distinction de taille ni de secteur d'activité. L'enveloppe de CICE est majoritairement captée par les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises, alors même que celles-ci représentent moins de 1 % des dossiers. Il est vrai que ces sociétés ont des masses salariales importantes et que le CICE est calculé sur ce critère. Les microentreprises représentent au contraire près de 80 % des dossiers pour moins de 15 % des montants restitués. *« Ce constat soulève une nouvelle fois la question du ciblage du dispositif. Si l'objectif était de soutenir en priorité le tissu de petites et moyennes entreprises, il semble ici non rempli, celles-là percevant moins de la moitié de l'effort budgétaire consenti »*, relève le rapport. L'absence de véritable ciblage, au regard de l'ambition de soutenir l'investissement, débouche là encore sur des résultats médiocres, et même sur des aberrations, comme le confirmait après le rapport sénatorial un rapport du cabinet Henderson. Ainsi de La Poste, qui a touché 380 millions d'euros au titre du CICE alors que les Français paient des impôts pour bénéficier de ses services, ou encore de PME ayant touché à peine 20 000 euros, soit une somme bien insuffisante pour de sérieux investissements.

L'outil est-il adapté ? Là encore, le rapport répond par la négative et pointe des difficultés de mise en place et des lourdeurs de gestion inhérente au mécanisme choisi, à savoir le crédit d'impôts (complexité des formulaires au démarrage, délai pour le préfinancement par la Banque publique d'investissement Bpifrance, etc.) Le CICE se révèle être un outil dont la gestion comptable est complexe pour les très petites et moyennes entreprises (TPE-PME). Les micro-entreprises affichent un fort taux de non-sollicitation (plus de 10%). En revanche, les grandes entreprises, dotées de directions financières, ont su procéder aux déclarations nécessaires et leur taux de non-sollicitation est considéré comme nul. L'utilisation de cette réduction d'impôts à des fins d'investissement ou de recrutement

n'est à ce jour pas démontrée. Le rapport souligne par ailleurs la forte implication de Bpifrance, qui s'est portée garante du préfinancement du CICE alors que cette mission devait être exercée conjointement avec le secteur bancaire commercial. Enfin, le dispositif s'est révélé difficile à gérer pour les services fiscaux compte tenu du nombre très important de dossiers à traiter.

Bref, « *au regard du montant engagé, une vingtaine de milliards d'euros, la répartition de la créance par secteur d'activité montre un décalage flagrant entre l'objectif et le résultat [...] Cela conduit ainsi à s'interroger sur l'efficacité du dispositif et la bonne utilisation des deniers publics* », indique le rapport. « *Trois ans après le lancement du dispositif, ses conséquences en termes d'emploi sont estimées par les instituts de statistiques et de recherche en économie bien moindres qu'espérées, quand ses bénéfiques en termes de compétitivité sont incertains.* » La conclusion est sans appel : le CICE « *peine à démontrer tant sa pertinence dans sa forme que son efficacité sur le fond* ». En ces temps de disette budgétaire, et avec un dispositif coûtant près d'un point de PIB, nul doute que l'argent public aurait pu être mieux utilisé... Quant à la soutenabilité budgétaire du CICE, même la Cour des Comptes n'y croit pas.

Fin septembre 2016, le rapport de France Stratégie, organisme rattaché à Matignon, ouvre le dernier acte. Il estime « *probable* » que la mesure ait permis de créer ou de sauvegarder « *50 000 à 100 000 emplois* » sur les années 2013 et 2014, bien loin des 300 000 annoncés. Avec près de 30 milliards d'euros d'enveloppe budgétaire sur la période 2013-2014, on aboutit à un rendement dérisoire : 300 000 euros par emploi ! Concernant l'investissement, le CICE n'a eu aucun effet. S'il a permis une « *amélioration sensible de la marge des entreprises* », il n'a pas débouché sur un réel coup de pouce pour les salaires. **Selon l'UIMM, au cours du débat économique paritaire, il a été confirmé que le CICE a en partie permis aux entreprises**

**industrielles de redresser leur niveau de marge. Dans le rapport du comité de suivi, on retrouve cette même appréciation avec en plus, pour certaines entreprises, la confirmation qu'elles ont retrouvé des marges supérieures à celles de 2008.** En effet, *« Il n'apparaît pas que les entreprises, jusqu'en 2014 tout au moins, aient eu tendance à ajuster leurs augmentations salariales et leurs niveaux de rémunérations à l'embauche pour maintenir certains salariés du côté de l'éligibilité au CICE »*, ajoute le document. Malgré ce bilan plus que décevant, le gouvernement persiste à voir dans le CICE un dispositif efficace et cohérent avec ses objectifs. *« Ces premiers résultats nous confortent dans notre choix d'amplifier le CICE dans le projet de loi de finances 2017, ce qui soutiendra les créations d'emplois l'an prochain »*, explique alors Bercy. Ou quand l'obstination devient aveuglement...

Par ailleurs, les résultats d'une étude de la DARES publiée en janvier 2017 *« ne mettent pas en évidence d'effet significatif du CICE sur la dynamique des salaires de base depuis 2013 (que ce soit au niveau de l'entreprise ou par catégorie socioprofessionnelle). Cette étude n'exclut pas cependant que le CICE ait pu avoir un effet positif, mais le cas échéant celui-ci aurait été compensé par d'autres facteurs ayant joué à la baisse sur les salaires de base des entreprises les plus fortement impactées par le CICE et intervenant de manière concomitante au CICE. »*

**Pour notre organisation, le gouvernement et le Parlement doivent impérativement et au plus vite réorienter ce dispositif exclusivement sur l'industrie et en instaurant une véritable conditionnalité (sur l'emploi, sur les salaires et sur l'investissement) et de réels dispositifs de contrôles. Enfin, la masse salariale sur laquelle est assis ce crédit d'impôt (2,5 fois le Smic au maximum) est nettement insuffisante : il nous apparaît urgent de la relever à 3,5 fois le Smic pour soutenir les entreprises industrielles de pointe qui recourent à des emplois**



**hautement qualifiés, et pour éviter les effets d'aubaine et l'affaiblissement des salaires.**

### **2.2.3 CIR : un dispositif efficace mais mal contrôlé**

En place depuis plus de trente ans, le dispositif du crédit d'impôt recherche (CIR) a vu son importance démultipliée ces dernières années. Selon le projet de loi de finance (PLF) 2016, ce sont 5,5 milliards d'euros qui lui sont désormais consacrés contre moins d'un milliard jusqu'en 2005. Destiné à favoriser l'emploi des chercheurs et à doper l'innovation, ce dispositif d'exemption fiscale pour les activités de recherche et de développement est accessible à toutes les entreprises une fois que leurs projets de recherche sont déclarés éligibles. Concrètement, les entreprises peuvent déclarer leurs impôts minorés de cette créance fiscale (ou toucher directement une aide si elles ne sont pas imposables) à partir du moment où le dossier est accepté. Le CIR constitue la seconde dépense fiscale de l'État, derrière le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Mais il est difficile de savoir qui en bénéficie, et donc de juger réellement de son efficacité. Des éléments d'appréciation existent cependant.

Quelque 20 000 entreprises en ont bénéficié. Néanmoins, en dépit des montants importants auxquels l'État renonce (en tant que rentrées fiscales), le dispositif est soumis à une transparence plus que lacunaire, comme en témoigne l'impossibilité de publier les travaux de la commission d'enquête menée par la sénatrice Brigitte Gonthier-Maurin. Face à l'absence de données publiques, le journal *Le Monde* a enquêté en 2016, épluchant notamment les rapports des quarante entreprises constituant l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris. Hormis Schneider Electric, qui publie dans son document de référence le montant de 47 millions d'euros perçus au titre du CIR, aucun chiffre précis n'est disponible.

De fait, le crédit d'impôt que représente le CIR est couvert par le secret fiscal. Il est tellement bien couvert que même la base de données Gecir, qui rassemble les chiffres du CIR entreprise par entreprise, n'y a pas accès. Certes, il n'existe pas de données consultables par entreprise, mais le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche publie chaque année un bilan de l'utilisation du CIR par les sociétés. Le dernier bilan disponible (publié en avril 2016) s'appuie sur les déclarations fiscales des entreprises relatives à leurs dépenses réalisées en 2013. Il permet un premier constat : si de nombreuses PME bénéficient du dispositif, les grands groupes demeurent, en volume, ceux qui en captent la plus grande partie. **Les TPE et PME, presque 90 % des bénéficiaires, profitent de moins de 20 % des crédits d'impôt.** Il est acquis que les petites et moyennes entreprises dépensent moins dans la recherche, mais cette aide se révèle précieuse car, outre le fait qu'elles disposent généralement d'une trésorerie et d'un taux de marge inférieur aux grandes entreprises, elles sont aussi souvent confrontées à des difficultés à se financer auprès des banques.

Après la question de la taille se pose celle des secteurs. Lesquels sont les plus aidés par le CIR ? D'après les données du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ce sont la pharmacie et l'informatique qui concentrent l'essentiel des créances fiscales du CIR. Alors que les grandes entreprises dénoncent souvent la cherté des chercheurs français, en partie à cause d'un taux d'imposition du travail en France jugé trop lourd, la sénatrice Brigitte Gonthier-Maurin affirme, dans ses notes personnelles, que *« parmi les principaux bénéficiaires du CIR, nombre d'entre eux ne supportaient aucune charge d'impôt sur les sociétés. Pour ces entreprises, le CIR leur est versé, à défaut de pouvoir être imputé sur une dette fiscale nulle. »* Une critique autrement formulée par l'association Sciences en marche : *« Un simple chèque en blanc supposé éviter les délocalisations »*. Un pari pas toujours gagnant

puisque certaines entreprises bénéficiant d'aides publiques mettent en œuvre, de fait, des plans sociaux, dans des multinationales.

L'exemple du site de R&D Texas Instruments (TI) de Villeneuve-Loubet est à cet égard édifiant. Entre 2004 et 2009, TI touche près de 100 millions d'euros au titre du CIR. Ce qui n'empêche pas l'entreprise de réaliser deux PSE entre 2008 et 2009 et de supprimer 350 postes. En 2012, elle met la touche finale à son plan en fermant purement et simplement le site. Au passage, elle devra verser 3 millions d'euros au titre de la revitalisation du territoire. Une somme dérisoire au regard de ce qu'elle a empoché de fonds publics...<sup>4</sup> Il faut d'ailleurs signaler que les entreprises peuvent retenir dans l'assiette des dépenses éligibles au CIR « *des opérations localisées au sein de l'UE, Norvège, Islande, Liechtenstein dès lors qu'elles sont déductibles du résultat imposable en France. Cette condition de territorialité n'est pas exigée pour les frais de défense des brevets, les dépenses de veille technologique et pour les frais de maintenance et de prise des brevets* ». Autrement dit, il est possible de sous-traiter des travaux en lien avec leurs efforts de recherche en Espagne, par exemple, et de récupérer du CIR en France. La part du CIR pour l'Espace européen hors France représente environ 3 % du CIR

Reste enfin à évaluer son efficacité. En théorie, le crédit d'impôt recherche (CIR) permet de soutenir l'innovation sous plusieurs aspects. Il encourage la recherche et développement (R&D) dans les entreprises, développe les secteurs d'avenir et l'emploi hautement qualifié, soutient la réindustrialisation de la France, attire les entreprises étrangères grâce à un dispositif attrayant, multiplie les partenariats de recherche public-privé... Après quelques années de rectifications intensives suite à sa réforme de 2008, l'appropriation du dispositif par les entreprises semble être sur la bonne voie. C'est

---

<sup>4</sup> *Le Monde*, 6 septembre 2016.

l'un des enseignements du 4<sup>ème</sup> Observatoire du CIR élaboré par le cabinet de conseil ACIES Consulting Group et publié en décembre 2015.

La question de l'efficacité du CIR a été posée par de nombreux rapports parlementaires et la Cour des Comptes. En janvier 2016, le rapport de Suzanne Berger, professeur de sciences politiques au MIT, notait que « *la France dépense 0,37 % de son PIB en allègements d'impôts pour financer la R&D du secteur privé, ce qui la place en deuxième place, juste derrière la Corée du Sud* ». Les conclusions pointent plusieurs effets positifs du CIR : il diminue le coût du travail du personnel en R&D et fournit de la trésorerie, sans attendre les bénéfices des travaux. Sans le CIR, la France risquerait de connaître « *un exode massif d'entreprises et de départements R&D des industriels* », notamment des grands groupes, ce qui impacterait « *profondément* » les PME françaises, leurs principaux fournisseurs. Selon ce même rapport, « *la France se classe au sixième ou septième rang mondial en matière de recherche (mesuré en fonction du nombre de publications scientifiques et de citations), mais se positionne entre la seizième et la vingtième place en matière d'innovation* ». Le taux de R&D privé réalisé sur le territoire par des entreprises étrangères a continué de chuter de 21 % entre 2007 et 2015. Pendant ce temps, il a augmenté de 34 % aux États-Unis et de 15% en Allemagne. Il semble donc que le CIR ne suffise pas à lui seul à attirer les entreprises étrangères en France.

Faut-il en conclure qu'il est inefficace? La Cour des comptes n'était pas loin de le faire en 2013 lorsqu'elle relevait que les dépenses en R&D des entreprises ne progressaient pas et que l'emploi dans la recherche privée avait même diminué de 11% entre 2008 et 2013. Dans la même période, le montant du CIR était passé de 1,8 à 5,8 milliards d'euros par an... Depuis, la situation semble s'être inversée. Le 4<sup>ème</sup> Observatoire du CIR note qu'en 2013 les entreprises ont investi 5,96 milliards d'euros (Md€) de plus qu'en

2007 pour leur R&D. Sur cette même période, le CIR a augmenté de 3,66 Md€. *« Le CIR s'accompagne ainsi d'une augmentation des dépenses de R&D des entreprises supérieure à sa propre croissance, selon un ratio de 1,20 en 2011, de 1,50 en 2012 et de 1,63 en 2013 »*, souligne le cabinet. Le dispositif serait ainsi de plus en plus efficace. *« De 2011 à 2013, le CIR a augmenté de seulement 250 M€ alors que les dépenses des entreprises se sont accrues de 1,86 Md€ »*, précise le rapport. *« Cette dynamique est un signe positif de l'efficacité du dispositif »*, se félicite le cabinet. Enfin, et toujours selon les chiffres de l'observatoire, *« plus de 160 000 chercheurs en entreprises sont concernés par le CIR, qui a accompagné l'embauche de plus de 33 000 chercheurs supplémentaires depuis 2008. Il s'agit d'une augmentation de 26 % des effectifs, soit la plus forte progression des pays européens ! »* Si le succès du dispositif et sa pertinence ne sont plus à démontrer, FO Métaux regrette cependant qu'il ne soit pas conditionné à la réalisation des activités de R&D sur le territoire national.

Pour notre organisation, il faut transformer le **CIR en dispositif fiscal incitatif et conditionné** au développement de l'emploi et de l'industrie. En clair, le transformer en « **CIRIE** » : un Crédit d'Impôt Recherche Industrialisation Emploi. Le crédit d'impôt pourrait être associé à un cycle économique de 5 ans ou 10 ans avec un taux limité à la recherche/développement et une bonification du taux au moment où les entreprises traduisent leurs efforts de R&D en industrialisation et création d'emplois.

#### 2.2.4 La nouvelle France industrielle

Afin d'agir pour le renouveau industriel, les gouvernements successifs du quinquennat du président de la République ont pris plusieurs initiatives qui vont dans le bon sens.

## **Le Commissariat général à l'investissement**

Créé par décret du 22 janvier 2010, le Commissariat général à l'investissement est une administration d'abord placée sous l'autorité du Premier ministre et, depuis 2014, sous celle du ministre de l'Économie. Il est chargé de veiller à la cohérence de la politique d'investissement de l'État au travers de plusieurs missions : « Préparer les décisions du Gouvernement relatives aux contrats passés entre l'État et les organismes chargés de la gestion des fonds » ; « Coordonner la préparation des cahiers des charges accompagnant les appels à projets » ; « Superviser l'instruction des projets d'investissement et formuler des avis et des propositions » ; « Veiller à l'évaluation des investissements et dresser un bilan annuel de l'exécution du programme ». Dans les faits, il est chargé de gérer les 47 milliards d'euros des investissements d'avenir.

## **Programme d'investissements d'avenir**

Les investissements d'avenir (appelés un temps « grand emprunt ») est un programme d'investissement de l'État français, débuté en 2010 et toujours en cours en 2015. Cela répond en partie à la revendication que FO Métaux portait en 2012 « pour l'augmentation des moyens alloués à la recherche et développement et le lancement de nouveaux programmes ». L'ensemble des opérations mobilise 47 milliards d'euros, 35 milliards programmés par le gouvernement Fillon auxquels se sont ajoutés 12 milliards par le gouvernement Ayrault. Une petite partie de cette somme est directement versée sous forme de subventions, le reste étant constitué de prêts ou de placements dont seuls les intérêts sont consommables.

Ces fonds ont permis, entre autres, un soutien à la recherche et aux projets innovants, la création des instituts de recherche

technologique (IRT), des Institut hospitalo-universitaires (IHU), des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) et un soutien au projet de cluster technologique Paris-Saclay.

### **Les 34 plans industriels (réduits à 9 ambitions industrielles)**

Lancé à l'Élysée le 12 septembre 2013, ce projet s'était donné pour objectif de créer 480 000 emplois dans les années à venir et d'investir 20 milliards d'euros dans 34 projets industriels. Pour FO Métaux, cela répond à la nécessité de retrouver un État stratège et planificateur au service de la défense de l'industrie existante, de la réindustrialisation et des emplois correspondants. Mobiliser les services, les moyens et les outils de la puissance publique au service de 34 ambitions industrielles autour de la construction d'une offre industrielle française d'avenir, capable de s'exporter et de maintenir et créer des emplois nouveaux constitue un impératif en matière d'intervention publique. Cela répond, selon FO, au rôle de l'État.

Mais un an plus tard et sans concertation préalable, le gouvernement décide de les regrouper en une dizaine de plans. Il s'agit d'une réduction dictée par l'austérité : fusionner et réduire pour faire des économies sur les 3,7 Mds de financement prévu pour ces plans. S'il convient que l'État les coordonne au mieux, en lien avec le Conseil national de l'industrie, il ne saurait être question qu'il les réduise en nombre et en ambition de contenu ; or, fusionner les plans conduit inévitablement à abandonner des secteurs d'activités aujourd'hui concernés par les 34 plans. Une fois encore, l'austérité est suicidaire, y compris pour l'emploi, l'innovation et l'industrie. FO revendique un bilan des plans industriels en cours.

## 2.2.5 Loi Florange et Décret Alstom

### **La loi Florange au service de l'État**

L'État s'est confectionné un texte sur mesure avec la loi Florange. Élaborée après la fermeture des hauts-fourneaux de l'usine lorraine d'ArcelorMittal fin 2013, celle-ci a pour objectif de protéger les entreprises des OPA hostiles. Un article prévoit que tout actionnaire présent depuis deux ans dans une société bénéficie de droits de vote double lors des assemblées générales, afin de favoriser les actionnaires dit « de long terme » au détriment des spéculateurs, ainsi que l'État lui-même dans les entreprises où il détient des participations minoritaires comme Renault, Air France-KLM ou Orange.

Grâce à la loi Florange, à laquelle notre organisation est favorable, l'État peut accroître son influence dans une entreprise : chez Renault, il pourrait contrôler environ 31 % des voix avec 19,74 % du capital. Il peut aussi maintenir son pouvoir tout en vendant des actions. Par exemple chez GDF Suez, dont il détient 33,3 %, le seuil minimum pour bloquer tout rachat, l'État pourra, grâce à la loi Florange, conserver ce niveau d'influence avec seulement 20 % du capital. Et céder ainsi 13 % du gazier et en retirer près de 6 milliards d'euros !

### **Décret Alstom**

« *Ces mesures de protection des intérêts stratégiques de la France sont une reconquête de notre puissance* », avait expliqué le ministre de l'Économie et du Redressement productif, Arnaud Montebourg, après la sortie d'un décret soumettant les investissements étrangers à une autorisation préalable de l'État.



Au cœur de cette offensive de « *patriotisme économique* », pour citer le ministre, l'avenir d'Alstom. Le décret étend le régime d'autorisation préalable, instauré en 2005 par le gouvernement Villepin sur les industries de défense, les activités de recherche, les casinos, etc., à de nouveaux secteurs : transports, eau, santé, télécoms et énergie, ce qui inclut Alstom.

« *Nous pouvons désormais bloquer des cessions, exiger des contreparties* », insistait Arnaud Montebourg. Son initiative, clairement soutenue par le Premier ministre, est cependant loin de faire l'unanimité dans la classe politique. Reste un problème possible de conformité avec les règles européennes, soulevé par le Commissaire Michel Barnier. La protection des intérêts stratégiques est prévue et autorisée, a-t-il expliqué. « *Mais nous devons vérifier si cet objectif est appliqué de manière proportionnée, sinon cela reviendrait à du protectionnisme* ». En Europe, outre la France, six pays ont mis en place des systèmes de contrôle des investissements étrangers : Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Pologne, Suède. Le ministère de l'économie allemand peut, au regard de la sécurité et de l'ordre public, interdire toute prise de participation supérieure à 25 % dans tous les secteurs de l'économie. Au Royaume-Uni, les secteurs réglementés ne sont pas précisément listés ; le critère pris en compte est celui des intérêts nationaux. La Commission Européenne, concernant la France, a dépassé sa posture défensive initiale et le « décret Alstom », que FO Métaux a soutenu depuis le début, produit aujourd'hui pleinement ses effets. Il a d'ailleurs permis à l'État de négocier avec General Electric lors du rachat des activités énergie d'Alstom et d'imposer des conditions et garde-fous.

Dans le cadre de la cession des chantiers navals STX de Saint-Nazaire, un de nos fleurons industriels, notre organisation a d'ailleurs demandé l'application du texte « *pour préserver, comme le prévoit cette loi, les intérêts industriels français et ses technologies.*

*Et avec l'objectif d'assurer un avenir pour l'ensemble des salariés du site et de ses sous-traitants, ce qui est capital pour l'emploi au niveau local, comme au niveau national. » (Communiqué de presse FO Métaux, 4 janvier 2017)*

### **2.2.6 Les déconvenues industrielles**

Dans l'industrie française, les filières d'excellence sont à la peine. Plusieurs dossiers ont montré que l'intervention de l'État se résume trop souvent à éteindre les incendies, mettant en évidence l'absence de vision industrielle des décideurs politiques.

Le ferroviaire en a fourni le plus récent exemple. Pays des plus « ferrophile » et disposant d'un opérateur comme la SNCF mondialement reconnu ainsi que d'entreprises qui vendent leur savoir-faire à l'international –sans oublier cette vitrine technologique et fer de lance de cette industrie qu'est le TGV–, la France aurait logiquement pu croire sa filière ferroviaire à l'abri des mauvaises surprises. Pourtant, le site Alstom de Belfort, emblématique de l'excellence française en ce domaine, s'est trouvé menacé de fermeture en réponse à un problème conjoncturel : un trou de deux ans dans son carnet de commandes. A y regarder de plus près, il apparaît que le problème va bien au-delà d'une mauvaise passe commerciale et touche tous les acteurs du ferroviaire. En effet, la filière ne parvient plus aujourd'hui à assurer le plan de charge des ateliers. D'autant que, à chaque contrat signé à l'étranger, c'est sur les marchés concernés que sont réalisées les productions, comme pour le contrat des TGV américains en août 2016. Le constat est cruel : l'excellence ne serait plus une condition suffisante.

Notons au passage qu'Alstom n'a pas eu le nez creux en se recentrant sur le ferroviaire en 2014 via la cession de ses activités énergie (70 % de son périmètre) à l'américain General Electric,

opération que le gouvernement n'avait pas su empêcher... Pis, Alstom était un leader du nucléaire français –là encore une filière industrielle stratégique pour le pays le plus nucléarisé au monde par rapport au nombre d'habitants– à la notoriété internationale établie. Mais face à la puissance des marchés, la politique énergétique et industrielle de la France s'est couchée. Les conséquences ont été désastreuses. Car au même moment, l'autre géant du nucléaire français, Areva, frôlait la faillite et n'échappait pas au démantèlement. L'entreprise avait eu l'ambition de devenir un leader intégré du nucléaire au niveau mondial, regroupant toutes les activités depuis l'extraction de l'uranium et son enrichissement jusqu'au recyclage du combustible utilisé en passant par la conception des réacteurs. La déstructuration du secteur engagée lors du quinquennat 2007-2012 a fait s'effondrer l'édifice. L'absence de politique du quinquennat qui s'achève n'aura fait que poursuivre le mouvement.

Il faut aussi évoquer la fermeture des hauts fourneaux de Florange que le gouvernement n'a pas su empêcher. En effet, face à la surproduction mondiale d'acier, le groupe ArcelorMittal n'a fait que concentrer ses productions dans les sites industriels qu'il jugeait les plus rentables au détriment des hauts fourneaux des autres sites comme ceux de Florange (et Liège en Belgique) qu'il a fini par fermer. Ce faisant, c'est une logique économique plus qu'une logique industrielle qui a prévalu ; en effet, le premier producteur mondial d'acier n'a fait que tenter de préserver le niveau des prix de vente de l'acier au lieu de profiter de cette période de baisse d'activité pour assurer la maintenance et moderniser ses outils afin de prendre les devants sur une reprise de la demande d'acier dans le monde, demande qui est maintenant repartie à la hausse. Le maintien des hauts fourneaux de Florange était viable et rentable, il aurait

permis de consolider un site sidérurgique industriel intégré ainsi que les emplois rattachés.

Autre filière à avoir connu des déconvenues : la navale, et plus précisément l'éolien offshore. Forte du potentiel de son littoral, la France avait voulu miser sur la création d'une nouvelle filière d'excellence dans ce domaine. Là encore, les géants Alstom et Areva avaient créé deux plateformes destinées à croître et à exporter. Malheureusement, la division éolienne d'Alstom est tombée dans l'escarcelle de GE avec les activités énergie. Quant à Areva, il a cédé en septembre 2016 sa participation dans sa filiale Adwen à son partenaire espagnol Gamesa, après que celui-ci eut décidé de fusionner avec l'allemand Siemens. Bilan : l'aventure dans l'éolien aura duré moins de dix ans, les acteurs français ayant déserté le secteur avant de l'avoir réellement investi et l'État n'ayant pas su donner les impulsions nécessaires alors que son soutien était pourtant crucial pour la création d'une véritable filière industrielle.

Sur le front automobile, si beaucoup de problèmes sont antérieurs au dernier quinquennat présidentiel, l'action des gouvernements successifs n'a pas suffi à surmonter les difficultés. Entre 2007 et 2015, la production de voitures particulières de Renault et PSA dans l'Hexagone a baissé de plus de 40 %, révèle le Comité français des constructeurs automobiles. Toutefois, les deux fabricants ont renoué avec la performance depuis 2015, année qui aura marqué une inversion de la tendance. La balance commerciale de l'automobile, historiquement excédentaire, a viré dans le rouge en 2008 et n'en sort plus depuis.

Toutefois, le pire a été évité dans le secteur automobile. Non pas uniquement grâce aux pouvoirs publics, mais bel et bien aussi grâce à l'intervention de FO. Chez PSA, elle a permis au groupe de se redresser, suite à la négociation et à la signature par notre organisation du Nouveau Contrat Social. L'activité en France est

stabilisée, mais il serait excessif de parler de véritable rebond. Il en va de même pour l'emploi. Même si les observateurs soulignent la progression des ventes de voitures particulières cette année, les usines françaises n'en ont pas profité. Quant à Renault, le plan de charge de ses usines françaises remonte en puissance, grâce notamment aux nouvelles dispositions issues de l'accord de mars 2013. Là encore, grâce à l'intervention décisive de FO. La seule influence de l'État dans ces deux dossiers aura tenu en un mot : compétitivité, puisqu'il s'agit de la notion que les pouvoirs publics ont choisie pour tenir lieu de politique industrielle, et autour de laquelle il a fallu batailler pour sauvegarder les intérêts des salariés et des entreprises.

Seule industrie à réellement tirer son épingle du jeu : l'ensemble du secteur aéronautique et spatiale, dont Airbus et Ariespace, plus européens que français, mais pour lesquels la partie française joue un rôle majeur. Il sera cependant difficile au président de la République de revendiquer un rôle dans le succès d'une industrie qui a construit son modèle en bonne intelligence avec FO au cours des 40 dernières années. Ce serait même le contraire. Le choix de désengager l'État du capital de l'ex-EADS (devenu aujourd'hui le groupe Airbus) à l'automne 2013 se sera révélé, selon nous, une erreur. Il empêche la nécessaire intervention d'un État-Stratège dans un groupe ô combien porteur pour notre économie et l'emploi. Il compromet également le financement des futurs programmes qui, pour notre organisation, doit désormais être pris en compte en partie dans les différents PIA.

En effet, à peine connue la décision des États français et allemand, la direction du groupe indiquait sa volonté : viser de plus hauts taux de rentabilité, reverser davantage de dividendes aux actionnaires et lancer des restructurations touchant plusieurs milliers d'emplois, avec pour conséquence et danger une plus forte pression sur les salariés, accompagnée de risques de pertes de savoir-faire au

nom du profit à court terme, qui est l'exact opposé de la logique industrielle ayant prévalu jusque-là.

Comme l'avait remarqué Louis Gallois, alors Commissaire général à l'investissement, « *les pays qui sortent le mieux de la crise sont ceux qui ont une industrie forte* ». Il faudrait se demander si la présidence n'a pas fait le choix inverse, celui d'amplifier l'option prise par notre pays depuis les années 90 en se calquant sur le modèle anglo-saxon qui donne la priorité aux services et se détourne de ses racines industrielles au prétexte que ses coûts ne sauraient être compétitifs.

Néanmoins, grâce à notre livre blanc intitulé « Pour la consolidation de l'industrie des aérostructures françaises » au sein du groupe Airbus et à un dialogue social constructif avec les ressources humaines, qui ont confirmé que, en tant que partenaire social responsable et défenseur de l'industrie, nous avons raison sur cette logique industrielle, nous avons ainsi obtenu en partie satisfaction sur une de nos revendications : une aérostructure forte en France, avec le rapprochement entre Aérolia et la Sogerma qui ont constitué la nouvelle entité Stelia Aerospace.

Conséquence aussi logique que regrettable, la part de l'industrie dans la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie a fondu de 18 à 11% en une génération, et ce secteur d'activité pèse moins aujourd'hui dans le PIB en France (10%) qu'en Allemagne (où il est deux fois plus élevé), en Italie ou en Espagne. L'État a manqué de vision et d'ambition pour son industrie. Des réponses comme le CICE n'ont pas seulement été inefficaces. Elles ont été contre-productives et ont abouti à un véritable gaspillage d'argent public que les secteurs industriels auraient pu utiliser pour investir et se développer si une politique industrielle digne de ce nom avait réellement existé. Pour notre organisation, de tels dispositifs auraient été plus efficaces s'ils avaient été davantage concentrés sur l'industrie.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **L'action et la réflexion syndicales : des nécessités**

## **1. LES CORPS INTERMEDIAIRES**

Alors que ce quinquennat n'a pas tenu, selon nous, ses promesses en termes de dialogue social et que les attaques contre les fondements mêmes du syndicalisme n'ont pas manqué au travers des lois Rebsamen, Macron et El Khomri, il nous paraît nécessaire de rappeler le rôle essentiel des corps intermédiaires, au premier rang desquels se trouvent les syndicats. Parce qu'il n'est pas acceptable que les représentants des salariés que nous fédérons soient perpétuellement assimilés à de dangereux rétrogrades qui voudraient empêcher la France de se réformer, parce que le redressement économique du pays ne peut se faire sans les partenaires sociaux, parce qu'il est hors de question d'en faire payer le coût aux seuls salariés, nous demandons aux candidats à l'élection présidentielle de clarifier leurs positions sur le rôle et la place des organisations syndicales.

Rappelons ici que si notre pays peut s'enorgueillir des succès d'Airbus, son plus beau fleuron industriel, c'est aussi et avant tout parce les organisations syndicales, et plus particulièrement FO, majoritaire chez l'avionneur, ont participé à sa construction. Près de 40 années de pratique contractuelle auront été nécessaires pour édifier ce géant de l'aéronautique, dont le poids dans la balance commerciale française est écrasant. Le succès mondial de ce groupe repose pour une large part sur l'implication et l'excellence de ses



salariés, lesquelles ont été rendues possibles grâce à l'édifice social et industriel que les négociateurs FO ont contribué à bâtir au fil des décennies. Airbus serait-il aujourd'hui Airbus sans notre organisation ? C'est sans vantardise que nous pouvons répondre par la négative.

Et que dire du secteur automobile ? Ces dernières années, les deux grands constructeurs français que sont Renault et PSA ont affronté des difficultés qui ont menacé jusqu'à l'existence de ces groupes. Alors que des mesures radicales étaient envisagées, notre organisation, en étant force de proposition, de négociation et de conviction, a su trouver des solutions assurant la pérennité de ces groupes sans pour autant compromettre l'avenir des salariés. En défendant l'industrie et les salariés, notre organisation a su sauver les deux, et il n'est pas exagéré de dire que, grâce aux contrats sociaux signés chez ces deux constructeurs (le 13 mars 2013 chez Renault et le 24 octobre 2013 chez PSA), FO Métaux a largement contribué au sauvetage de l'industrie automobile française, y compris pour les équipementiers automobiles. Là encore, si le patronat avait agi unilatéralement et guidé par les seules lois du marché, y'aurait-il encore une telle industrie en France aujourd'hui ? A contrario, les exemples ne manquent malheureusement pas où notre organisation a alerté sur les risques et n'a pas été écoutée. Alstom, ArcelorMittal, Areva, etc. La liste est longue. Les conséquences ont à chaque fois été dramatiques, tant pour l'industrie que pour les salariés.

FO Métaux fait le choix d'une logique de long terme guidée par la cohérence. C'est pour cette raison que notre organisation a négocié et signé les contrats sociaux 2016 chez PSA (NEC) et chez Renault (CAP 2020). Ces accords s'inscrivent dans la continuité de la démarche entreprise en 2013 et qui a permis de sauver les constructeurs. De plus, notre organisation a su obtenir des contreparties : ces accords auront créé **7 600 emplois** chez Renault et PSA parce que FO Métaux a su dessiner les contours d'un accord qui

alliait sauvegarde de l'emploi et pérennisation de l'industrie, notamment en obtenant des engagements sur des volumes de production et l'attribution de véhicules selon les sites. Pour notre organisation, c'est cela avoir le sens des responsabilités. Le travail effectué avec succès chez Toyota Onnaing sur la petite citadine Yaris montre qu'il est possible de peser sur les choix stratégiques d'une entreprise pour le meilleur. L'arrivée de la Micra à Flins montre que cette logique peut et doit être étendue à l'ensemble du secteur et, pourquoi pas, au-delà.

Il ne s'agit pas pour FO Métaux de s'opposer systématiquement, bien que certains esprits étroits tentent encore et toujours de nous coller cette image et de faire croire dans le même temps que les seuls réformateurs sont en réalité ceux qui acceptent tout. Si le slogan qui orne notre logo est « Notre industrie, nos emplois ! », ce n'est ni un hasard ni un coup de communication. Ce sont là les seules préoccupations de notre organisation, les seuls objectifs qui guident ses combats, nourrissent ses réflexions et soutiennent ses prises de position et ses revendications. Les réformes, les avancées sociales et industrielles, la prise en compte du système économique global dans l'évolution de notre société : rien de tout cela ne peut se faire seul. N'avoir qu'une vision politique ou qu'une approche purement économique de ces questions, c'est se condamner à l'échec, à l'injustice et au déclassement. Hier comme aujourd'hui, le rôle des organisations syndicales demeure crucial. Il le sera encore demain. Face à la mauvaise foi ou au dogmatisme, il nous apparaît cependant nécessaire de savoir si nous nous trouvons face à des partenaires ou à des ennemis déclarés...

Un autre dossier sur lequel notre organisation nourrit des inquiétudes est celui de la représentativité syndicale. Nous ne reviendrons pas sur la position commune de 2008 et la loi qui en a découlé. Cependant, nous constatons que les attaques contre le syndicalisme ont été particulièrement fortes et nombreuses au cours

des derniers quinquennats, notamment au travers des dispositions sur la représentativité, des lois Rebsamen, Macron et El Khomri, qui ont participé au grignotage des prérogatives syndicales. Certaines dispositions, comme la mise en place des référendums d'entreprise, constituent même une remise en cause des fondements du syndicalisme puisqu'elles organisent le contournement des négociations et du dialogue social. Il a été exigé des syndicats qu'ils prouvent leur représentativité. FO Métaux a établi la sienne, et de manière indiscutable, dans nombre d'entreprises. Que l'on compare les taux de participation aux élections professionnelles et l'abstention aux élections politiques ! Il apparaît clairement que les représentants syndicaux sont mieux élus que celles et ceux qui n'ont de cesse de les critiquer et de les attaquer. Dès lors, nous demandons que soit respectée la volonté exprimée par les salariés lorsqu'ils désignent leurs représentants, et que cessent les manœuvres destinées à entraver leurs actions au service des salariés et de l'industrie.

Dans cette optique, nous demandons à nouveau que soit renforcé le rôle essentiel des conventions collectives que défend FO Métaux. Ces conventions collectives ne doivent pas être détournées. Elles ont été instituées notamment pour éviter le dumping social et réguler le marché du travail dans une même branche d'activité. Pour continuer d'assurer ce rôle primordial, elles doivent s'appliquer à l'ensemble des salariés travaillant sur le territoire, quelle que soit leur nationalité ou celle des entreprises qui les emploient, dans le respect du principe de faveur. Il est également essentiel de réaffirmer la primauté de la convention collective sur le contrat individuel de travail et les accords d'entreprise. Aujourd'hui, FO Métaux est engagée dans un énorme chantier et d'importantes négociations afin de faire évoluer l'ensemble du tissu conventionnel de la branche suite à l'accord national du 27 juin 2016 relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la négociation de l'évolution du dispositif conventionnel. Tout au long des travaux, notre organisation sera

vigilante et attentive afin de préserver les garanties conventionnelles auxquelles les salariés de la métallurgie sont attachés.

C'est ici que le dialogue social exprime toute sa vitalité : en 2015, au niveau interprofessionnel, 52 accords et avenants ont été signés tandis que pas moins de 1 042 accords ont été conclus au niveau des branches et plus de 36 000 au niveau des entreprises. Salaires, conditions de travail, protection sociale, mais aussi formation professionnelle ou égalité homme/femme : les thèmes de négociations sont tous porteurs de progrès pour les salariés et l'industrie. Patronat, pouvoirs publics et organisations syndicales : c'est l'implication de tous les acteurs de cette démarche qui a permis de conclure autant d'accords, dont tous sont sortis gagnants pour le plus grand bénéfice de l'industrie et des salariés. D'ailleurs, rappelons-le, les organisations syndicales ne travaillent pas seules. Leurs actions et réflexions ont bien souvent pour toile de fond un cadre « tripartite » qui rassemble également les pouvoirs publics et les organisations patronales. Il en va ainsi notamment au sein du Conseil National de l'Industrie qui, dans le cadre de discussions intéressantes et de compromis, émet des rapports et des avis en faveur de l'industrie que notre organisation vient nourrir. Ces rapports et avis sont consultables sur le site [www.entreprises.gouv.fr/conseil-national-industrie](http://www.entreprises.gouv.fr/conseil-national-industrie). Nous saluons au passage les services de la DGE pour leur appui aux travaux du CNI.

A l'occasion des débats relatifs aux primaires et à l'élection présidentielle, des candidats ont proposé de supprimer le monopole syndical du premier tour aux élections professionnelles dans les entreprises. Après la loi de 2008, c'est une nouvelle attaque stupide contre les organisations syndicales qui n'a d'autre but que de diminuer leur audience et leur efficacité. Ils ont également évoqué l'idée d'imposer le mandat unique pour les instances représentatives du personnel. Sachant que les mandats ne sont que de 4 ans et qu'il convient que les élus aient une connaissance et une expérience du droit

social et conventionnel, cela revient à organiser la paralysie de l'action syndicale et à mettre en danger la paix sociale dans les entreprises alors qu'il est nécessaire de se professionnaliser davantage. Les organisations syndicales ne demandent pourtant pas les mandats uniques pour la classe politique ni pour les dirigeants d'entreprise, bien conscientes de la nécessité pour tout détenteur d'un mandat électif d'acquérir pratique et expérience pour une action efficace...

## **2. LE DIALOGUE SOCIAL A L'EPREUVE DE LA LOI**

Il nous paraît essentiel de revenir sur les conséquences de l'action législative menée au cours de ce quinquennat sur le rôle, les moyens et les possibilités d'actions des organisations syndicales, mais aussi sur les risques que les dispositions de plusieurs lois font maintenant peser sur le dialogue social.

Le 9 juillet 2012, dans son discours d'ouverture de la conférence sociale, le Président de la République réaffirme son intention d'inscrire dans la Constitution le rôle du dialogue social et la place des grandes organisations représentatives. La feuille de route sociale du gouvernement précise que les négociations doivent commencer à l'automne 2012.

Le 25 septembre, le ministre du Travail Michel Sapin a indiqué ne pas envisager cette constitutionnalisation « *si la représentativité syndicale n'est pas aboutie et si la représentativité patronale n'est pas réglée* ». Pour lui, « *le bon horizon, c'est la mi-2013* ».

Les questions relatives à la représentativité ont bien été réglées, tout d'abord par la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 puis par la loi Travail du 8 août 2016. En revanche, l'inscription dans la Constitution de la place des organisations représentatives et du dialogue social n'a jamais vu le jour. En ce

domaine, le gouvernement n'a pas, hélas, toujours fait preuve d'exemplarité.

En effet, depuis la loi de modernisation sociale du 31 janvier 2007 codifiée aux articles L.1, L.2 et L.3 du code du travail, tout projet de réforme portant sur les relations individuelles et collectives du travail fait l'objet d'une concertation préalable avec les partenaires sociaux qui peuvent se saisir des thèmes invoqués et débiter une négociation. Or, lors de l'élaboration de la loi Travail, ce processus est très loin d'avoir toujours été respecté, notamment à l'occasion des rencontres entre les pouvoirs publics et les organisations syndicales.

En outre, globalement, les conditions d'un dialogue social efficient sont, aujourd'hui, et à notre sens, compromises par l'adoption de trois textes majeurs induisant d'importants effets sur la négociation collective et les organisations syndicales. Il s'agit des lois dites Rebsamen et El Khomri.

Dans un communiqué, toujours en ligne sur son site, le ministère du Travail rappelle à propos du projet de loi El Khomri que *« le présent projet de loi s'inscrit dans cette lignée : donner au dialogue social une place beaucoup plus importante dans la définition des règles sociales pour que le pays passe enfin d'une culture de l'affrontement à une culture du compromis et de la négociation. »*

Nul ne connaît les sources et les fondements du ministère du Travail sur cette soi-disant culture de l'affrontement, sachant qu'à chaque niveau de négociation (entreprise, branches et interprofessionnel) les organisations syndicales, au premier rang desquelles FO Métaux dans la métallurgie, n'ont pas attendu la publication de nouveaux textes pour signer des accords.

**FO Métaux, attachée à la pratique contractuelle et conventionnelle dans l'intérêt des entreprises et des salariés, a négocié et obtenu à chaque fois des contreparties qui permettent, dans le cadre d'un dialogue social constructif et loyal avec l'UIMM, de contribuer à la paix sociale dans les entreprises de la branche. La Fédération FO de la métallurgie a signé l'ensemble des accords au niveau national dans la métallurgie !**

La loi dite Rebsamen, selon certaines dispositions, réduit les moyens des représentants du personnel et la loi Travail, quant à elle, apporte d'importantes modifications des règles de la négociation collective ne favorisant pas, loin s'en faut, le dialogue social.

Imaginer une culture du compromis et de la négociation par l'adoption de réformes diminuant les moyens et les capacités d'études et de négociation des organisations syndicales, tant dans les entreprises qu'à des niveaux supérieurs, relève de l'ineptie et de la posture.

- La loi Rebsamen

En premier lieu, la loi relative au dialogue social et à l'emploi prévoit un regroupement des instances représentatives du personnel (CE – DP – CHSCT) au sein d'une délégation unique du personnel par décision unilatérale de l'employeur dans toutes les entreprises dont l'effectif atteint un maximum de 300 salariés, et la possibilité de mettre en place une délégation unique conventionnelle par accord d'entreprise dans les entreprises dépassant le seuil des 300 salariés.

Force est de constater que la promotion du dialogue social comporte des limites puisque dans les entreprises de 300 salariés l'employeur, sans aucune obligation d'une négociation préalable, possède unilatéralement la faculté de mettre en place cette nouvelle forme d'organisation des instances représentatives du personnel.

En second lieu, et par ricochet, le regroupement des trois institutions génère une réduction des élus variant selon l'effectif et l'ancienne représentation (ancienne DUP ou CE – DP séparés) de moins 1 à moins 5 représentants du personnel. En outre, le nombre de réunions est considérablement réduit, passant de 12 à 6. Visiblement, le dialogue, tel que le conçoit le gouvernement, consiste précisément à moins se rencontrer et donc à moins dialoguer...

Enfin, sur la DUP, le crédit d'heures devient moins favorable pour les élus d'une DUP jusqu'au seuil de 200 salariés.

Pour conclure, le concept de favorisation du dialogue social et de la culture du compromis soutenu par le ministère du Travail semble se concevoir selon des préceptes pour le moins antinomiques pouvant se résumer par : moins de moyens = plus de dialogue.

Curieux principe que d'afficher l'importance du dialogue social tout en diminuant les moyens nécessaires à sa réussite, et ce d'autant plus que, parallèlement à des diminutions de moyens, la loi Travail va accentuer l'importance du niveau de négociation dans l'entreprise.

- La loi Travail

Il y a fort à parier que les historiens retiendront avant tout de la loi Travail une réforme considérable du droit de la négociation collective induite par l'instauration de nouvelles conditions de validité des accords et surtout par l'avènement de la primauté de l'accord d'entreprise sur les niveaux de négociations supérieurs. Cette nouvelle atteinte au principe de faveur, expression plus exacte que l'inversion de la hiérarchie des normes, constitue la principale mesure, fort commentée déjà, de la loi El Khomri impactant le dialogue social.



En effet, la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels modifie en profondeur les règles de la négociation collective par l'adoption de nouvelles règles de validité des accords d'entreprise en généralisant le principe de l'accord majoritaire. Jusqu'en 2004, les accords collectifs, y compris d'entreprise, étaient valables dès lors qu'ils comportaient la signature d'organisations syndicales représentatives, étant ici rappelé qu'était alors en vigueur le principe de présomption irréfragable de représentativité.

La loi de 4 mai 2004 introduit le principe majoritaire d'un accord collectif d'entreprise puis la loi du 20 août 2008 conserve ce principe tout en introduisant la majorité d'engagement, soit une validité des accords permise à tout syndicat ayant recueilli 30 % des suffrages exprimés aux élections professionnelles sous réserve d'une absence d'opposition d'un ou plusieurs syndicats ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés.

En l'espèce, l'option retenue par la loi Travail franchit encore une étape supplémentaire, en ce sens qu'elle conserve le principe de l'accord majoritaire et de la majorité d'engagement fixée à 30 % mais en supprimant la condition d'absence d'opposition des syndicats majoritaires requise en la remplaçant par l'organisation d'un référendum.

En conséquence, selon le principe retenu par le gouvernement, et bien que la représentativité des syndicats soient, depuis 2008, fondée en grande partie sur les résultats électoraux issus déjà de scrutins organisés dans l'entreprise, la signature d'accord collectif ne peut plus faire l'objet d'un droit d'opposition par des **syndicats ayant conquis leur légitimité lors des élections.**

Autrement dit, ce raisonnement, appliqué au régime politique parlementaire, permettrait aux députés d'adopter une loi en ne représentant que 30 % et en la faisant valider par un référendum. Or,

cette option remettrait ainsi en cause le principe de démocratie représentative.

En conséquence, outre la cohérence dans le choix de principes démocratiques, il y a véritablement lieu de s'interroger sur la confiance que portent les pouvoirs publics envers les corps intermédiaires et leur utilité dans le dialogue social au sein de l'entreprise. La promotion du dialogue social doit passer par cette confiance et non par la défiance.

En outre, la loi Travail a bouleversé l'ordonnancement des textes en accordant la primauté à l'accord d'entreprise sur les autres niveaux de négociations (branches) dans de nombreux domaines à l'exception de ceux fixés par l'article L 2253-3 du code du travail (salaires minima, classifications, protections sociales complémentaires, mutualisation des fonds de la formation professionnelle, prévention de la pénibilité, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes).

A ce titre, les arguments présentés pour ce choix soutiennent le fait que le niveau de l'entreprise est celui le plus adapté, le plus pertinent pour la prise de décision. Il faut être au plus près du « terrain » pour être en capacité de négocier et de conclure un accord. Cela risque de générer un « dumping social » accru.

Très bien, alors il convient de s'interroger sur le principe exactement contraire retenu pour l'articulation entre les accords de Groupe et les accords d'entreprise. En effet, ici, l'accord de groupe pourra prévaloir sur l'accord d'entreprise (pourtant plus près du terrain...) **même s'il est moins favorable et y compris si l'accord d'entreprise est antérieur !** Force est de reconnaître que la primauté de l'accord d'entreprise ne s'appliquera donc pas au sein d'un groupe mais en revanche il trouvera une application pleine et entière par rapport à l'accord de branche. Ainsi, la loi Travail n'efface pas le niveau de la branche mais elle lui confère, dans bien des cas, un

niveau supplétif tout en lui attribuant la possibilité de fixer un ordre public conventionnel dans un délai de 2 ans.

Ce dernier point semble positif car il renvoie bien aux partenaires sociaux le soin de fixer les dispositions impératives dans la branche mais, tel un arbre qui cache la forêt, une disposition s'est glissée dans l'article 24 de la loi du 8 août 2016 : les organisations syndicales doivent engager dans un délai de 2 ans des négociations portant sur la définition de l'ordre public conventionnel, **à l'exclusion des thèmes pour lesquels la loi prévoit la primauté de l'accord d'entreprise.**

Cela revient à conclure que le législateur bride la liberté des partenaires sociaux de prendre leur responsabilité et de fixer eux-mêmes la totalité de leurs règles. Il est donc regrettable que le législateur n'ait pas accordé plus de confiance au dialogue social et « à la culture du compromis » en permettant aux branches de disposer d'une autonomie réelle car rien n'interdisait de fixer des règles supplétives à défaut d'accord de branche.

**Terminons d'ailleurs ce développement par une question : qui, en France, connaît et défend réellement les salariés ? Dans notre pays, selon un sondage du Cevipof, publié en janvier 2016, 87 % des Français interrogés ne font pas ou ne font pas trop confiance aux partis politiques. Et selon Florence Haegel, professeure à Sciences Po, directrice du département de science politique à Sciences Po : « *Seul 1,5 % des Français sont adhérents dans un parti politique. C'est le plus faible chiffre en Europe* ». A titre de comparaison, le pourcentage de salariés syndiqués s'établit à 8 %. Si l'on se penche sur le nombre d'adhérents, les chiffres sont là aussi sans appel. Une enquête du *Monde* en date du 22 septembre 2015 établissait le total des adhérents aux partis politiques à un peu moins de 600 000 personnes. Les salariés syndiqués sont un peu plus de 1,8 million. Faut-il préciser qui n'a pas à donner de leçons de démocratie et qui n'a pas à en recevoir ?**

**TROISIEME PARTIE**  
**Nos propositions pour l'avenir**

## **1. LES REVENDICATIONS DE 2012 QUI RESTENT D'ACTUALITE ET QUE NOUS ENRICHISONS**

En 2012, dans son livre blanc pour la défense de l'industrie – Acte III, notre organisation formulait plusieurs revendications qui, n'ayant reçu que partiellement satisfaction, demeurent pleinement d'actualité. Nous les avons cependant réévaluées et enrichies afin de tenir compte des cinq années qui viennent de s'écouler.

### **✓ Pour le contrôle des aides publiques et des systèmes d'exonération des « charges » reposant sur les salaires et destinés à la recherche et aux investissements**

Nous sommes favorables aux aides publiques aux entreprises, mais nous revendiquons, de la part des industriels qui bénéficient d'aides publiques et d'exonérations de cotisations sociales, des engagements sur le maintien et le développement de l'emploi sur le territoire et sur des augmentations de salaire. Les investissements de l'État, des établissements publics, des collectivités territoriales sont considérables et il est assez difficile de pouvoir chiffrer de manière exhaustive ce soutien aux entreprises.

A cet égard, l'instauration d'un Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements (issu de

l'élargissement des missions du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au suivi et à l'évaluation de l'ensemble des aides publiques aux entreprises), répond en partie à nos revendications.

Animé par France Stratégies, il a pour objectif d'évaluer les différents dispositifs d'aides publiques mobilisables par les entreprises et de contribuer ainsi à la mesure de leur impact, notamment en termes de compétitivité, d'emploi, d'investissement et in fine de croissance. Il associe partenaires sociaux, parlementaires, représentants des principales administrations concernées et experts. Sa dénomination montre, en accord avec nos revendications, qu'il convient d'affecter toute aide publique à des engagements concrets et donc à une conditionnalité.

Pour mémoire, plus de 135 milliards d'euros sont prévus en termes d'aides publiques aux entreprises en 2017. C'est la définition de ces aides proposée par FO qui a été retenue : sont prises en compte toutes les interventions économiques publiques en faveur des entreprises (seules les aides juridiques et matérielles ne sont pas intégrées). Cette approche élargie permet d'intégrer : les aides financières de l'État, des collectivités territoriales, des opérateurs publics (Banque publique d'investissement, Caisse des Dépôts et Consignations, Investissements d'avenir, réseaux consulaires, etc.) ; les dépenses et les exonérations fiscales (y compris toutes les « niches » en faveur des entreprises) ; les exonérations de cotisations sociales ; toutes les interventions publiques sur différents niveaux économiques bénéficiant directement aux entreprises : investissements, financements de politiques, aides à l'exportation, aides à la recherche ou à l'innovation, etc. Reste encore à évaluer, au-delà des coûts, l'efficacité des différents dispositifs...

Pour FO Métaux, les aides publiques doivent être conditionnées, notamment le CIR, au maintien des centres de décision, de l'emploi

et des technologies sur notre territoire, voire à la non fermeture des entreprises. L'exemple du site de R&D Texas Instruments de Villeneuve-Loubet illustre bien cette problématique. Après avoir touché près de 100 millions d'euros au titre du CIR, TI a réalisé deux PSE entre 2008 et 2009, supprimant 350 postes, avant de fermer le site en 2012. L'entreprise verse alors 3 millions d'euros au titre de la revitalisation du territoire. Une somme dérisoire au regard de ce qu'elle a empoché de fonds publics... Il faut un dispositif permettant de récupérer les aides en de pareils cas.

### ✓ **Pour le renforcement de la BPI**

Il est nécessaire de renforcer la BPI avec une spécificité plus marquée pour l'industrie. Les actions de la BPI en faveur de l'industrie ne représentent qu'une faible partie de son budget. Il convient dès lors de la réorienter dans un rôle plus actif et important pour, pourquoi pas ? une structure intégralement dédiée à l'industrie qui se comporterait comme une véritable banque industrielle.

### ✓ **Pour un CICE réorienté et conditionné**

Pour notre organisation, le gouvernement et le Parlement doivent impérativement, et au plus vite, réorienter ce dispositif exclusivement sur l'industrie et en instaurant une véritable conditionnalité (sur l'emploi, sur les salaires et sur l'investissement) et de réels dispositifs de contrôles. Enfin, la masse salariale sur laquelle est assis ce crédit d'impôt (2,5 fois le Smic au maximum) est nettement insuffisante : il nous apparaît urgent de la relever à 3,5 fois le Smic pour soutenir les entreprises industrielles de pointe qui recourent à des emplois hautement qualifiés, et pour éviter les effets d'aubaine et l'affaiblissement des salaires.



✓ **Pour la création de véritables filières de recyclage et de démantèlement**

FO Métaux porte à nouveau cette revendication pour la mise en place aux niveaux national, régional et territorial de véritables filières de démantèlement et de recyclage pour l'ensemble des produits industriels favorisant :

- la traçabilité des produits, et donc l'information des consommateurs ;
- la détermination de l'empreinte carbone ;
- la récupération des métaux et matériaux rares qui manquent cruellement à l'indépendance de l'approvisionnement de la France ;
- le respect de normes environnementales ;
- la création de filières de démantèlement sur l'ensemble du territoire pour les navires, trains, avions, voitures, camions, engins de travaux publics, matériels militaires, etc.

Pour être attractives, ces filières devront proposer une offre industrielle concrète, structurée et sûre, alliant à la fois productivité et sécurité, en particulier en termes de protection des travailleurs et de protection de l'environnement. Ces filières permettraient la création d'emplois qualifiés et non-qualifiés, non délocalisables, et d'améliorer la protection de l'environnement.

Dans ce cadre, nous revendiquons la mise en place d'un 15<sup>ème</sup> CSF « démantèlement, récupération, économie circulaire ».

## **Inventer une nouvelle forme de politique industrielle**

FO Métaux porte cette revendication de longue date. Il faut à la France une politique industrielle qui reposera sur un juste équilibre entre l'intervention directe de l'État et son rôle de créateur d'environnement favorable à l'attractivité de l'industrie, tout en créant les conditions nécessaires à des espaces de délibération et de négociation collective entre les partenaires sociaux et en accentuant la responsabilité sociale des entreprises.

### **✓ Pour un plan de développement durable de l'industrie**

De même que la défense du système bancaire a donné lieu à plusieurs plans de « soutien » au début de la crise économique, l'avenir de l'industrie nécessite une mobilisation de l'État. FO Métaux revendique la mise en œuvre d'un plan national de développement durable de l'industrie qui comprendrait :

- un état des lieux des industries à développer, à créer ou à réintroduire sur le territoire ;
- le développement de ces industries, y compris les PME, avec l'aide des grands groupes et des régions ;
- la mise en place de réseaux territoriaux pour maintenir ou développer les activités industrielles ;
- des mesures pour attirer de nouvelles entreprises dans les zones d'emplois qui en ont besoin ;
- le regroupement des sociétés fragiles au sein d'une entité afin de les rendre viables ;
- le transfert de production vers la France (construction d'ordinateurs, d'écrans, de panneaux solaires, etc.) des pays en situation de monopole.

- Dans les bassins d'emploi ou les régions, mettre en place de stratégies de diversification afin d'éviter la mono-activité.

✓ **Priorité à l'emploi !**

La priorité, pour nous, est de développer l'emploi et de consolider notre système de protection sociale. Or, vouloir repousser sans cesse l'âge de la retraite sans pour autant agir pour l'emploi des seniors, et ne pas prendre de véritables mesures en faveur de l'emploi des jeunes, c'est mener une politique aveugle qui ne peut pas produire de résultats. Pour en obtenir, il est nécessaire de redonner une cohérence à la politique de l'emploi. C'est ce qui sous-tend l'ensemble de nos revendications. Celle-ci demeure plus que jamais d'actualité.

✓ **Pour lutter contre les délocalisations / externalisations et favoriser les relocalisations**

Dans la course au profit des entreprises, la réduction des coûts passe désormais trop souvent avant les enjeux industriels, notamment par le biais des délocalisations.

Pour lutter contre ce phénomène qui provoque l'augmentation des coûts fixes des emplois en France et accélère les autres délocalisations, FO Métaux revendique :

- des incitations d'envergure pour pousser les entreprises à maintenir leurs productions sur le territoire ;
- le conditionnement des aides financières au maintien de l'emploi et des technologies en France ;
- des actions contre les entreprises qui délocalisent puis rapatrient

sur le marché français les produits fabriqués à l'étranger, par exemple via une contribution sur les produits réimportés ;

- une contribution financière sur les produits délocalisés et réimportés sur notre territoire, au bénéfice de notre système de protection sociale ;
- une information aux CE et CHSCT sur le développement des nouveaux produits, leurs avantages et le développement durable ;
- Le problème des délocalisations et des transferts de technologies doit faire partie intégrante d'une réflexion sur la façon de penser et de protéger l'industrie sur notre territoire ;
- Créer des incitations d'envergure pour pousser les entreprises à maintenir leur production sur le territoire ;
- Réfléchir à la manière de pousser les entreprises à relocaliser leur production. Le processus semble s'enclencher mais la mise en place d'aides pourrait l'accélérer.

Pour les sociétés multinationales européennes, les délocalisations ou les implantations à l'étranger vont de pair avec une perte de marchés à l'export, mais permettent souvent de gagner des parts de marchés sur les marchés tiers. Une nouvelle répartition internationale du travail est en train de se mettre en place, qui menace l'industrie européenne à long terme. Il convient donc d'inverser ces tendances.

✓ **Pour accentuer la démarche du « Made in France » /  
Fabriqué en France**

Dans la continuité de nos revendications de 2007 et de 2012, nous constatons la volonté des différents acteurs de développer le « Made

in France » (bilan carbone, traçabilité, recyclage, information du consommateur, financement de la protection sociale, etc.)

Nous revendiquons la pérennisation de cette démarche ainsi que la relance de l'Observatoire du « Fabriqué en France ». Nous demandons la prise en compte systématique de ce principe, notamment dans les décisions d'attribution des aides publiques aux entreprises. FO Métaux demande également la poursuite de la réflexion engagée par la Mission Marque France présidée par Philippe Lentschener en juin 2013 afin de mieux identifier le positionnement de notre pays et des caractéristiques différenciatrices de la France susceptibles de lui apporter de nombreuses retombées sur le plan économique. FO Métaux se félicite par ailleurs d'avoir initié la création d'un guide du « Fabriqué en France » traitant du marquage d'origine à l'intention des consommateurs, des producteurs et des distributeurs du secteur « Biens de consommation ». Autre initiative que salue notre Fédération : la création du label « Origine France Garantie » par l'association Pro France, et auquel plusieurs entreprises de la métallurgie, comme PSA, Renault Trucks, Toyota, Itron, Essilor, Brandt et bien d'autres ont déjà souscrit. Enfin, nous saluons la décision de Solex de quitter la Chine pour relocaliser sa production à Saint-Lô. Cette opération, rendue possible notamment par un prêt de 1,3 million d'euros par la BPI, montre que les délocalisations ne sont pas une fatalité.

Pour FO Métaux, il faut continuer d'encourager ces démarches.

✓ **Favoriser la Recherche et Développement des entreprises**

Des progrès ont été réalisés dans ce domaine, mais beaucoup reste à faire. Afin de favoriser la R&D des entreprises, nous revendiquons également :

- le renforcement de la protection de la propriété industrielle ;
- l'aide au développement de la production lorsqu'elle est réalisée sur un site français ;
- une incitation fiscale pour que les grands groupes consacrent un pourcentage de leur chiffre d'affaires à la recherche et à l'industrialisation sur le territoire ;
- le développement des pôles de compétitivité, notamment en les ouvrant davantage aux PME, mais aussi en renforçant la protection juridique des brevets découlant de l'activité de ces pôles afin de favoriser leur exploitation en France ;
- l'approfondissement des filières industrielles pour coordonner la recherche, les avances financières (notamment via le CIR ou la BPI), la formation professionnelle et l'aménagement du territoire ;
- un ministère du Développement durable, de la recherche et de l'industrie pour une meilleure coordination de l'action publique sur des dossiers qui concernent souvent plusieurs ministères et restent bloqués du fait d'un trop grand nombre d'intervenants sans concertation entre eux ;
- que le crédit d'impôt R&D soit attribué en priorité aux entreprises qui développent et s'engagent à fabriquer ces produits sur le territoire, pour inciter les entreprises à développer les nouveaux produits à l'endroit où est effectuée la recherche financée notamment par les aides d'État.
- Une amplification du CIR par sa transformation en CIRIE (Crédit d'Impôt Recherche Industrialisation Emploi).

✓ **Pour l'augmentation des moyens alloués à la Recherche et Développement, et le lancement de nouveaux programmes**

- L'augmentation des budgets consacrés à la recherche et développement ;
- Le ralentissement de la fuite des chercheurs à l'étranger grâce à l'amélioration de leurs conditions de travail (passant notamment par la mise à leur disposition des moyens adéquats), et par une meilleure reconnaissance par l'entreprise de ces métiers en son sein ;
- L'incitation pour les entreprises à investir en R&D et à abonder financièrement les moyens de la recherche publique ;
- La meilleure organisation des financements de la recherche permettant de favoriser des effets de levier ;
- L'identification de domaines prioritaires de recherche, permettant d'améliorer la lisibilité des efforts de recherche et d'éviter le saupoudrage des moyens.
- Il nous semble urgent de définir quels seront les nouveaux produits qui remplaceront à terme nos voitures, nos TGV, nos lanceurs, nos avions, etc. ;
- La mobilisation en faveur des nouvelles technologies ;
- Le financement de la R&D par les régions, en complément de celui de l'État.
- La valorisation des dispositifs les plus efficaces en matière de R&D et de production d'innovations dans les territoires en concentrant les dispositifs transversaux comme le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) sur des priorités nationales structurantes (via des logiques de projets organisation, davantage de fluidité entre recherche publique et privée),

accélérer son cycle d'exécution, simplifier ses processus pour faciliter l'appropriation par les PME-ETI et éviter toute substitution budgétaire.

- Une amplification des PIA pour l'industrie afin d'aider aux programmes d'avenir, avec un contrôle des résultats.
- **Le soutien de la recherche et de l'excellence industrielle** dépend également des efforts financiers et les investissements mobilisés par la Défense nationale et le Spatial. Leurs retombées sur le tissu des grandes et petites entreprises conditionnent le maintien et le développement d'emplois hautement qualifiés et le développement des produits industriels de demain.

La politique des pôles de compétitivité doit être poursuivie et accentuée. La mise en place de réseaux PME/PMI en liaison avec ces pôles doit également constituer un objectif. Par ailleurs, afin d'éviter que les connaissances ne s'évaporent avec la fin de l'activité professionnelle de nombreux salariés, il nous apparaît primordial d'accélérer la transmission du savoir-faire en développant le tutorat, la formation en alternance et l'apprentissage, et de renforcer le lien entre l'Éducation nationale et l'industrie.

✓ **Pour combattre les dérives de la sous-traitance et de l'intérim**

FO Métaux, tout comme sa Confédération, revendique toujours l'ouverture d'une négociation nationale sur la question des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Il est urgent d'agir vis-à-vis des entreprises donneuses d'ordres qui « pressent » les sous-traitants pour diminuer leurs prix et les incitent ainsi à délocaliser. FO revendique le maintien du médiateur de la sous-traitance et



l'augmentation de ses moyens d'action. Cependant, depuis quelques années, FO Métaux constate et condamne un recours de plus en plus excessif et abusif à l'intérim. Notre organisation dénonce la généralisation des « CDI intérimaires » au détriment des embauches à durée indéterminée.

✓ **Pour une meilleure image et attractivité de l'industrie**

Amplifier les opérations de communication auprès de l'ensemble de la population, en particulier des jeunes et des femmes. Rendre l'industrie plus attractive en communiquant sur les différents métiers de l'industrie et les nouvelles technologies, l'amélioration continue des conditions de travail et des déroulements de carrière avec, là aussi, des rémunérations attractives et diversifiées. Insister sur l'Industrie du Futur en proposant des plans de formations offensifs pour que les salariés évoluent et en faire une opportunité pour rendre l'industrie plus attractive. Face à la progression du numérique dans le monde du travail, il convient cependant de rester vigilants. En ce sens, l'information consultation en entreprise devra permettre de surveiller et de traiter des questions telles que les stratégies numériques, le plan de formation, les conséquences sur l'emploi et le financement de la protection sociale.

✓ **Pour une meilleure harmonisation de la fiscalité en Europe**

Afin de lutter contre le dumping fiscal utilisé par certaines entreprises et consommateurs, au détriment d'une concurrence loyale et du « Fabriqué en France ».

## **Pour la prise en compte de la pénibilité**

Dans le cadre de nos revendications sur la pénibilité et notamment sur la possibilité de départ anticipé pour les salariés ayant eu des métiers pénibles, nous avons suivi de très près le rapport demandé par le gouvernement à Michel De Virville pour instaurer un compte pénibilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le rapport proposait des pistes intéressantes, avec à la clé une loi qui devait être déclinée dans les branches via un accord. Pour nous, il fallait que le gouvernement avance plus vite pour permettre aux salariés concernés de pouvoir bénéficier d'un réel système leur permettant d'acquérir des points sans s'enfermer dans un dispositif qui serait peu ou pas applicable.

Le Medef, alors qu'il avait d'ores et déjà obtenu un report à 2016 et 2017 de la cotisation qui devait être payée dès le mois de janvier 2015, a réussi à faire plier le Président de la République avec la mise en place d'une mission pour simplifier la mise en œuvre de la pénibilité. Il est clair que la plupart des employeurs ne voulaient pas payer la réparation de la pénibilité. La Fédération a toujours revendiqué, dans le cadre de la pénibilité, des départs anticipés en retraite, et la dernière possibilité dans le cadre de la loi répond en partie à notre revendication. Il conviendra de vérifier la cohérence et la réalité de l'acquisition des points avec leur utilisation concrète pour savoir si le nouveau dispositif permet de réels départs anticipés pour les salariés concernés.

Pour FO Métaux, en plus de la nécessaire prévention de la pénibilité, un système de départ anticipé en retraite ou préretraite doit être réinstauré et doit permettre de favoriser l'emploi par l'embauche des jeunes.

✓ **Pour un financement des régions et collectivités locales**

Comme au niveau national, les régions et collectivités locales doivent participer au financement et au développement de l'industrie, ce que font les Länder en Allemagne ou les régions espagnoles (financements directs, par les infrastructures mises en place, etc.). Nous avons proposé à ce titre, au moment de Power 8, un financement des régions pour Airbus et depuis des expériences similaires ont été menées (Heuliez). Il serait également judicieux de donner un droit de préemption à ces mêmes collectivités pour le rachat des parts détenues par l'État dans différentes entreprises lorsque celui-ci décide, comme il l'a malheureusement trop fait pendant ce quinquennat, de les vendre.

✓ **Pour une information des consommateurs et des épargnants**

Pour permettre au consommateur de jouer son rôle de citoyen responsable, il est essentiel de l'informer sur la provenance des produits qu'il achète.

Nous demandons que soient mentionnés sur l'ensemble des biens mis en vente :

- la provenance géographique de la conception et de la fabrication du produit ;
- pour certains produits, la répartition de leur valeur ajoutée entre le producteur, le transformateur et le commerçant ;
- son empreinte carbone, de la conception au recyclage ;
- son taux de recyclage réel.

Informé des réalités sociales et environnementales qui précèdent leurs achats, le consommateur pousserait les

entreprises à s'engager dans une démarche plus respectueuse socialement de leurs productions. Nous proposons d'intégrer dans les programmes de l'Éducation Nationale la formation à l'économie mondiale, avec ses conséquences sur le financement de l'État, des territoires, de la protection sociale et la création de nos emplois ainsi que la RSE des entreprises. Nous revendiquons également l'information de l'ensemble des épargnants sur la destination et l'usage de leur épargne, pour leur laisser le choix de leurs placements en faveur de l'industrie, des territoires, des fonds éthiques, des filières, de la recherche, etc. Voire de leur donner un droit de vote aux assemblés d'actionnaires des entreprises, des banques, des assurances, etc.

FO Métaux déplore que la Commission Européenne n'introduise pas ces éléments de réflexion dans sa stratégie globale de défense de l'industrie européenne.

✓ **Pour un état des lieux des pôles de compétitivité**

Il faut que la recherche et les brevets développés avec des financements publics/privés soient au bénéfice des territoires pour créer des emplois en y imposant le développement et la production. Il convient aussi de concentrer les soutiens publics de l'Etat vers les Pôles de Compétitivité alignés sur les priorités de la Nouvelle France Industrielle, de recentrer ces pôles sur leur mission amont de « fabrique de projets innovants » et de contractualiser leurs missions aval (mise en marché, financement, export, etc.) avec des opérateurs spécialisés, publics et privés.

### ✓ **Pour une industrie plus verte**

Il est nécessaire de réussir la transition énergétique vers une « Industrie bas carbone », source de compétitivité et d'emplois industriels.

Compétitivité industrielle et transition écologique et énergétique sont deux enjeux indissociables et conciliables. La transition énergétique est un des leviers pour préserver la planète, elle doit également être source de croissance durable vers une économie circulaire pour laquelle les industriels apportent des solutions technologiques aux défis climatiques, énergétiques et écologiques.

### ✓ **Pour une régulation des transports internationaux**

Pour décourager la concurrence déloyale entre les pays industriels, il convient en premier lieu de s'attaquer à ce qui la rend possible : les transports de produits. La lutte contre le réchauffement climatique implique le développement d'une fiscalité écologique et financière.

FO Métaux propose :

- la taxation des transactions financières ;
- la mise en place d'une contribution environnementale ou d'une « taxe carbone » pour l'ensemble des produits, y compris les produits importés ;
- la taxation de tous les transports internationaux, au même titre que les transports intérieurs ;
- une réglementation pour les transports maritimes imposant notamment des obligations de sécurité sur l'état des navires.

En proposant ces réglementations, FO Métaux ne fait que suivre le principe du « pollueur-payeur » et participe à une régulation

économique internationale. Cette logique implique une assurance obligatoire et contrôlée pour tout moyen de transport terrestre, aérien et maritime, ceci pour couvrir les éventuelles pollutions et catastrophes écologiques.

Ces recettes fiscales permettraient de relancer des projets d'envergure nationale comme le développement du fret et auraient des conséquences bénéfiques sur l'ensemble de l'industrie, sans compter des effets au-delà, notamment sur la mise en place de nouvelles infrastructures, avec les créations d'emplois qui en découleraient.

✓ **Pour des Etats généraux du ferroviaire**

FO Métaux revendique la tenue d'Etats généraux de l'industrie ferroviaire pour une politique nationale en faveur du transport qui associe l'ensemble de ses acteurs ; entreprises, pouvoirs publics nationaux et locaux, organisations syndicales.

✓ **Pour la création d'un comité stratégique industriel France**

Ce comité stratégique industriel aurait pour mission de favoriser l'industrie française. Il devrait notamment :

- impulser un État stratège ;
- coordonner l'ensemble de la politique industrielle avec ses différents acteurs, y compris en favorisant un travail commun interministériel ;
- veiller à ce que l'industrie s'oriente en faveur d'une meilleure Croissance de l'Économie, de la Recherche, de l'Investissement, de l'Emploi, des Salaires, des Salariés et de l'Industrie sur notre Territoire ;

- être un service public d'accompagnement des entreprises qui puisse les aider à anticiper leurs cycles économiques et éviter des ruptures brutales qui se traduisent par de la destruction d'emplois. Il agirait ainsi à l'image du service public de l'emploi, qui veille à mettre en lien les chômeurs et les employeurs, qui oriente les salariés en situation de chômage sur des formations et qui les aide à entamer des transitions professionnelles ;

- Avoir une approche globale des fonds collectifs et permettre à la collectivité de mettre en balance le coût de l'indemnisation et le coût social des destructions d'emplois et celui de l'investissement dans l'accompagnement de transitions industrielles des entreprises en les aidant à anticiper leurs bas de cycle et les soutenir dans la mobilisation de financement et la recherche de débouchés nouveaux. En anticipant et focalisant des ressources pour un collectif humain (une entreprise et ses salariés), l'on évite le coût social et humain des ruptures brutales (fermetures de sites, perte de confiance des anciens salariés ...). **Comme il existe un contrat de transition professionnelle, il pourrait exister un contrat de transition industrielle ;**

- veiller à garder les fleurons industriels sous « pavillon français » afin de préserver les intérêts nationaux.

- appuyer pour que les appels d'offres privés comme publics pour les entreprises du territoire France en incluant des clauses particulières.

✓ **Pour la transition du secteur automobile concernant le diesel**

Alors que de toutes parts se font entendre des attaques contre le diesel et que des voix demandent sa fin dans notre pays, FO Métaux demande à ce que soit définie une période de transition. Une trop

grande précipitation aurait des conséquences désastreuses sur l'emploi et l'industrie : les constructeurs français étant leaders sur ce segment, il est impératif de leur laisser le temps d'adapter leur outil industriel à cette nouvelle orientation sous peine de porter un nouveau coup à l'industrie automobile française. Outre du temps, il est impératif de leur donner les moyens de réaliser cette transition. Enfin, il est nécessaire qu'à ces égards les pouvoirs publics et les industriels prennent en contrepartie des engagements fermes et concrets pour préserver les sites et les emplois sur notre territoire.

✓ **Pour que l'industrie inclue une dimension européenne**

Il faut accroître le recours aux dispositifs financiers européens (Horizon 2020, Eureka, etc.) et simplifier leurs processus pour les rendre plus accessibles aux PME et ETI en créant un outil efficace pour aider les entreprises à accéder à ces dispositifs et fonds européens.

Il convient également de promouvoir un cadre politique et réglementaire européen pour la compétitivité industrielle qui combine soutien aux investissements, volet sectoriel à dimension R&D Innovation, et politiques transversales. Ce cadre devra intégrer les aspects sociaux afin d'éviter le dumping social.

Les institutions européennes, dans le cadre de la concurrence, doivent aider en priorité les différents pays de l'Union européenne plutôt que de leur imposer des contraintes qui entravent leur développement et la conquête de nouveaux marchés.

L'investissement au niveau européen doit être une priorité. FO Métaux juge le Plan Juncker positif mais le considère cependant comme très insuffisant, au même titre que la CES et les fédérations syndicales européennes. FO Métaux revendique un véritable plan



d'investissement à hauteur de 2% du PIB européen (300 milliards d'euros) par an pendant 10 ans.

✓ **Pour la formation**

La formation professionnelle est un outil indispensable, et cher à tous les partenaires sociaux de la branche, pour augmenter le savoir-faire et les compétences des salarié(e)s, et contribuer ainsi à l'augmentation de la compétitivité de l'industrie.

Nous continuons de revendiquer la formation tout au long de la vie professionnelle pour tous, notamment par le biais du Compte Personnel de Formation (CPF) ou autres formations managériales.

Nous revendiquons également la formation de tous les décideurs et managers aux conséquences de leurs choix de gestion sur le pacte républicain et la RSE (responsabilité sociétale et environnementale), et pas simplement en termes strictement économiques comme c'est aujourd'hui le cas.

Il convient également d'adapter la formation professionnelle initiale et continue aux besoins de l'Industrie de demain, et d'accroître l'efficacité du dispositif actuel en clarifiant les responsabilités respectives de ses acteurs (Entreprises, pour former leurs salariés ; État au plan national et territorial, pour former les demandeurs d'emplois ; Branches, pour former les jeunes en alternance, et réduire le décrochage scolaire ; Renforcer l'apprentissage et favoriser des embauches en CDI dans les entreprises). Pour notre organisation, un système de formation professionnelle ambitieux doit permettre de créer un cadre plus favorable au développement des emplois, des compétences des salariés et de leur déroulement de carrière. Il importe également de sanctuariser et de pérenniser les fonds de la formation professionnelle afin d'éviter qu'ils ne soient affectés à d'autres domaines.

✓ **Pour le soutien de l'économie française et à l'exportation**

FO Métaux considère qu'il faut redresser notre balance commerciale, notamment en accélérant le développement des PME et ETI et en soutenant tous les secteurs industriels qui font ou qui ont tiré vers le haut la balance commerciale, dont l'aéronautique et l'automobile, etc.

C'est un des enjeux majeurs de l'industrie. Il faut renforcer les dispositifs de soutien à l'exportation pour que les PME et ETI puissent saisir les opportunités de développement à l'export (contrairement aux entreprises allemandes qui exportent beaucoup et en s'appuyant sur des axes de compétitivité autres que « coûts »). Les grandes entreprises doivent également être soutenues pour exporter davantage lorsqu'elles produisent sur le territoire national. En la matière, le retour d'expérience des succès enregistrés par le ministère de la Défense en termes de soutien aux fleurons nationaux est à capitaliser. En effet, les conduites de projets par de multiples acteurs éparpillés s'étaient traduites, dans le nucléaire en particulier, par des échecs (comme la construction de centrales nucléaires au Moyen-Orient confiées aux Coréens entre 2007 et 2012).

## CONCLUSION

**Dans ce « Livre Blanc Acte IV – Pour la défense de l'industrie sur notre territoire », FO Métaux a présenté son analyse et ses revendications sur l'ensemble des aspects de la question industrielle et au-delà. Ce débat ouvert par notre organisation appelle à présent des réponses claires et concrètes de la part des candidat(e)s à l'élection présidentielle 2017.**

**Sur les 3 millions de salariés qui travaillent dans l'industrie, près de 50 % évoluent dans la métallurgie. Avec 376 milliards d'euros de chiffre d'affaires et près de 57 % des exportations manufacturières, il s'agit là d'un secteur vital pour notre économie que nous sommes attachés à défendre.**

**Nous revendiquons un Comité stratégique industriel France pour un État stratège, composé des élus et acteurs des territoires, des patrons qui soient de véritables capitaines de l'industrie française, du CNI et des organisations patronales et syndicales responsables comme FO, afin d'orienter l'ensemble des dispositifs d'aide, d'accompagnement, de financement, de systèmes pour l'industrie en faveur d'une meilleure Croissance de l'Économie, de la Recherche, de l'Investissement, de l'Emploi, des Salaires, des Salariés et de l'Industrie sur notre Territoire (CERIESSIT).**

## **UN COMITE STRATEGIQUE INDUSTRIEL FRANCE**

**Pour un Etat stratège en faveur des intérêts  
et de la défense de l'industrie française**

**Avec les élus et acteurs des territoires,  
les capitaines de l'industrie française,  
les organisation syndicales et patronales, le CNI.**

**OBJECTIF :**  
**s'orienter vers une industrie plus forte  
sur notre territoire**

**Pour la croissance, l'économie, la recherche,  
les investissements, l'emploi, les salaires et salariés  
de l'industrie sur notre territoire**

## Glossaire

**CNI** : Conseil National de l'Industrie

**CSF** : Comité Stratégique de Filière

**CESE** : Conseil Économique, Social et Environnemental

**AFOC** : Association Force Ouvrière Consommateurs

**CICE** : Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

**CIR** : Crédit Impôt Recherche

**FSI** : Fonds Stratégique d'Investissement

**GPEC** : Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences

**UIMM** : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

**CE** : Comité d'Entreprise

**DP** : Délégué du Personnel

**CHSCT** : Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

**DUP** : Délégation Unique du Personnel

**BPI** : Banque Publique d'Investissement

**CIRIE** : Crédit d'Impôt Recherche Industrialisation Emploi

**PIA** : Plan d'Investissements d'Avenir

**RSE** : Responsabilité Sociétale et Environnementale

**CPF** : Compte Personnel de Formation

**CERIESSIT** : Croissance de l'Économie, de la Recherche, de l'Investissement, de l'Emploi, des Salaires, des Salariés et de l'Industrie sur notre Territoire





Après avoir été au cœur du débat et de l'action politique et économique durant les cinq dernières années, l'industrie en France, et plus particulièrement la nécessité de produire sur notre territoire, ne semblent pas être suffisamment prises en compte par la classe politique. Une nouvelle fois, c'est à notre organisation qu'il revient de remettre ces questions à leur place : sur le devant de la scène.

Sur ce dossier essentiel pour l'emploi et l'économie nationale, nos prises de positions ne datent pas d'hier puisque déjà en 2007 nous avons publié notre premier « Livre Blanc pour la défense de l'industrie » présentant les propositions de FO pour préserver et développer ce secteur vital de l'économie française. Un deuxième volet était sorti en 2010, poursuivant la démarche en y intégrant les enjeux du développement durable, suivi en 2012 par un « Acte III » dans une période marquée par la crise et par une concurrence mondialisée chaque jour plus déloyale et plus féroce.

Aujourd'hui, notre « Acte IV – pour la défense de l'industrie sur notre territoire » s'inscrit dans un contexte de délocalisations et de destruction de l'industrie et de ses emplois qu'il faut absolument stopper. Destiné à l'ensemble des décideurs politiques et économiques, cet ouvrage revient sur le chemin parcouru depuis 2012 et apporte des éclairages sur celui qui s'ouvre en 2017. Sans pour autant exclure l'aspect européen, il se veut un plaidoyer pour une industrie génératrice d'emplois en France et moteur de l'économie française.

Un document sur lequel les candidats, alors que la France se trouve face à des choix décisifs pour son avenir, doivent prendre position.



Edition : Publications Maine Vergniaud  
Conception couverture : graphicdesign.fr

FEDERATION FO DE LA METALLURGIE

9 rue Baudoin - 75013 Paris - Tél. : +33 (0)1 53 94 54 00 - Fax : +33 (0)1 45 83 78 87  
contact@fo-metaux.fr - www.fo-metaux.com